

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DÉCHETS 2023



Aigrefeuille-sur-Maine • Boussay • Château-Thébaud • Clisson • Gétigné • Gorges • Haute-Goulaine
La Haye-Fouassière • La Planche • Maisdon-sur-Sèvre • Monnières • Remouillé • Saint-Fiacre-sur-Maine
Saint-Hilaire-de-Clisson • Saint-Lumine-de-Clisson • Vieillevigne



PREAMBULE	22
INDICATEURS TECHNIQUES	33
1. Présentation générale du service	33
1.1. Périmètre du service public de gestion des déchets	33
1.2. Organisation du service public Déchets	44
1.3. Synoptique des flux collectés	66
1.4. Synthèse des délibérations et décisions 2022	88
2. Relation usagers	99
3. La prévention des déchets	1010
3.1. Cadre règlementaire de la prévention des déchets	1010
3.2. Le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	1010
3.3. Réduction des déchets : état des lieux	1110
3.4. Actions de réduction des déchets et indicateurs associés	1313
3.5. Focus sur le réemploi en déchèteries	1413
3.6. Focus sur le tri à la source des déchets alimentaires	1414
4. Les outils de pré-collecte	1616
4.1. Les bacs de collecte des ordures ménagères résiduelles	1616
4.2. Les sacs jaunes	1616
4.3. Les points d'apport volontaire	1817
5. Organisation de la collecte	1817
5.1. La collecte en porte à porte	1817
5.2. La collecte en déchèteries et haltes éco-tri	1918
6. Bilan des tonnages	2220
6.1. Ordures ménagères résiduelles	2220
6.2. Emballages ménagers : tonnages et flux issus des centres de tri	2321
6.3. Verre	2522
6.4. Papier	2623
6.5. Flux collectés en déchèteries	2724
6.6. Synthèse de l'ensemble des flux collectés	3027
7. Valorisation des déchets	3128
INDICATEURS FINANCIERS	3229
1. Section de fonctionnement	Erreur ! Signet non défini. 29
1.1. Dépenses de fonctionnement	Erreur ! Signet non défini. 29
1.2. Principales prestations rémunérées à des entreprises et organismes	3330
1.3. Recettes de fonctionnement	3532
1.4. Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative	3733
2. Section d'investissement	3835
2.1. Dépenses d'investissement	3835
2.2. Recettes d'investissement	3936
3. La matrice Compta-coûts	3936
PISTES D'EVOLUTION	4037

PREAMBULE

Pourquoi un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ?

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un «rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service ;
- Favoriser ainsi la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique Déchets dans la politique Développement Durable de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Que contient le rapport annuel ?

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés doit contenir des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers. Certains répondent à une obligation réglementaire, d'autres sont recommandés pour aller plus loin dans la démarche.

Le rapport peut également contenir une synthèse, qui met en valeur les indicateurs-clés du service public.

Celle-ci peut être diffusée à un public large, de manière indépendante ou au sein d'outils d'information.

INDICATEURS TECHNIQUES

1. Présentation générale du service

1.1. Périmètre du service public de gestion des déchets

Les déchets pris en charge par le service public sont les déchets des ménages ainsi que les déchets d'activités professionnelles comparables à ceux d'un ménage en quantités et typologies. On parle alors de déchets « assimilés », collectables dans les mêmes conditions que ceux d'un ménage, sans sujétion technique particulière. De ce fait, il n'est pas possible de distinguer les tonnages ménagers et non-ménagers pris en charge par le service public Déchets.

Clisson Sèvre et Maine Agglo assure la prévention et la collecte des déchets pour le compte des 16 communes membres. Clisson Sèvre et Maine Agglo assure également le transfert et le traitement des déchets collectés en déchèteries, ainsi que le traitement du verre et du papier. Enfin, Clisson Sèvre et Maine Agglo confie au syndicat Valor3e le traitement des ordures ménagères et des emballages ménagers.

Population INSEE au 1er janvier 2024 : 58 565 habitants



1.2. Organisation du service public Déchets

En 2023, 55 agents ont travaillé au service Déchets pour l'équivalent de 40.55 ETP



Encadrement, administration

Encadrement des équipes
Exécution et suivi du budget annexe Déchets
Evaluation du service public Déchets
Suivi des contrats de reprise matière et des contrats avec les éco-organismes



Relation usagers

Gestion des demandes d'information et des réclamations usagers
Gestion des abonnements et facturation semestrielle du service Déchets (redevance incitative)



Exploitation collecte

Collecte en régie des déchets en porte à porte (bacs et sacs)
Suivi des prestations de collecte des déchets en apport volontaire (colonnes aériennes et enterrées)
Maintenance du parc roulant



Exploitation déchèteries

Accueil en régie des usagers en déchèteries et haltes éco-tri (haut de quai)
Suivi des prestations d'évacuation des déchets vers les exutoires (bas de quai)
Suivi des prestations de traitement des déchets collectés en déchèteries

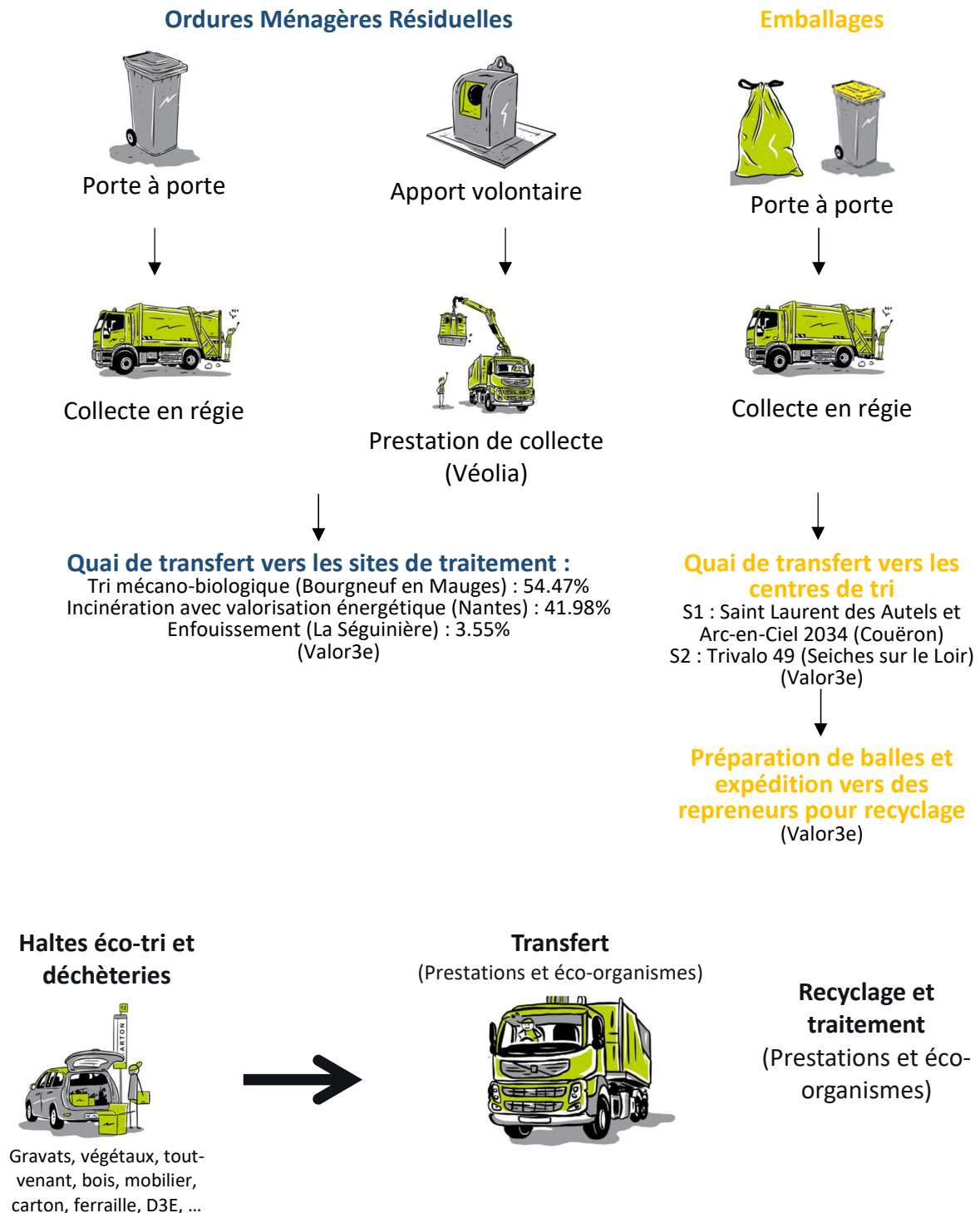


Sensibilisation, prévention des déchets

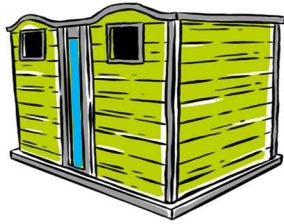
Elaboration et mise en œuvre du programme local de prévention et de réduction des déchets (PLPDMA)
Actions de sensibilisation des usagers à la réduction et au tri des déchets

Nombre d'agents	Services administratifs et coordination technique	ETP
1	Responsable de service (Claire)	0,88
1	Responsable de service adjoint (Eric)	1
1	Coordonnateur collecte (David)	1
1	Coordonnateur déchèteries (Yann)	1
2	Chef d'atelier (Gérard)	1 + 1 apprenti
3	Ambassadeurs du tri et de la réduction des déchets (Anthony + Klervi + Yves)	2.27
	Assistantes	
4	1 assistante et 3 chargées d'accueil (Isabelle, Morgane, Delphine, Sandra)	3.42
	Services techniques	
26	Agents fonctionnaires (11) et agents de droit privé (15)	23.76
	Renforts annuels et vacances d'été	
16	Agents de droit privé	5.22
	Bilan social	
	La moyenne d'âge des permanents est de 46 ans	
40.5	Jours de formation	
236	Jours accident du travail	
565	Jours de maladie ordinaire	
30	Jours de congé longue maladie	
0	Jours de maladie professionnelle	

1.3. Synoptique des flux collectés



Papier

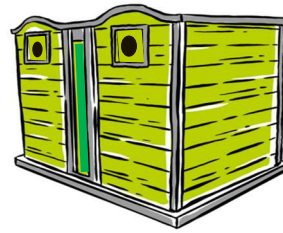


Apport volontaire
Prestation de collecte (Brangeon)



Centre de transfert à Clisson et recyclage
(Norske Skog Golbey)

Verre



Apport volontaire
Prestation de collecte (Brangeon)



Centre de transfert à Vallet et recyclage
(Verralia France)

1.4. Synthèse des délibérations et décisions 2023

DELIBERATIONS	
OBJET	DATE SEANCE ET N° DELIB
REGISTRE N°31	
Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public Déchets – année 2022	27.06.2023-03
REGISTRE N°32	
Participation de Clisson Sèvre et Maine Agglo au projet porté par le Syndicat Départemental Trivalis d'aménagement d'une unité de production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) à partir de tout-venants et de refus de collectes sélectives	21.11.2023-06
Approbation des tarifs du service Déchets applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2024	19.12.2023-06
Décisions prises par le Bureau communautaire	
OBJET	N° DECISION
REGISTRE N°31	
Avenants aux contrats CITEO pour le soutien de la filière papiers graphiques et pour l'action et la performance filière emballages ménagers – prolongation des contrats sur l'année 2023	B_07.03.2023-01
Avenant n°1 au contrat de reprise option filière verre avec VERALLIA – prolongation du contrat sur l'année 2023	B_07.03.2023-02
Contrat de reprise « Papier-carton non complexés issus de la collecte séparée et/ou de la déchèterie » avec PAPREC France – période 2023-2025	B_07.03.2023-03
Contrat de reprise « acier issu de la collecte séparée » et « aluminium issu de la collecte séparée » avec SUEZ recyclage et valorisation ouest – période 2023-2025	B_07.03.2023-04
Contrat European Products Recycling – Reprise des bouteilles et flacons en plastiques (déchets plastiques) et papiers-cartons complexés (briques alimentaires) – période 2023-2025	B_07.03.2023-05
Convention d'indemnisation – mise en œuvre de la théorie de l'imprévision pour prise en compte de la hausse des prix et des matières premières en 2022 – marché public « collecte des déchets en points d'apport volontaire – lot n°1 : Collecte du papier en points d'apport volontaire	B_18.04.2023-02
Convention d'indemnisation – mise en œuvre de la théorie de l'imprévision pour prise en compte de la hausse des prix et des matières premières en 2022 – marché public « collecte des déchets en points d'apport volontaire – Lot n°2 : Collecte du verre en points d'apport volontaire	B_18.04.2023-03
Convention d'accès des services techniques des communes membres de Clisson Sèvre et Maine Agglo aux déchèteries et haltes éco-tri de son territoire	B_13.06.2023-01
REGISTRE N°32	
Protocole transactionnel avec la société SAS SIMPLICITI - solde du marché « mission d'étude d'optimisation de la compétence Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »	B_17.10.2023-01
Décisions prises par la Présidence	
OBJET	N° DECISION
REGISTRE N°31	
Marché à procédure adaptée « Fourniture et livraison de composteurs et de bioseaux »	05.2023-17
Avenant n°1 au marché de distribution de conteneurs de déchets recyclables pour Clisson Sèvre et Maine Agglo	06.2023-04
REGISTRE N°32	
Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Collecte en points d'apport volontaire et traitement des déchets alimentaires »	06.2023-08
Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « accompagnement à la conduite d'ateliers thématiques dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA »	06.2023-09
Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ménagers collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation - période 2022 à 2027	06.2023-17
Convention avec REFASHION (ex ECO-TLC) pour un soutien financier pour la communication sur la filière TLC (Textiles d'habillement, linge de maison et chaussures) et son intégration en déchèteries	07.2023-21
Marché à Procédure Adaptée - « Fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte des emballages »	08.2023-02
Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Réalisation d'une enquête téléphonique sur la réduction et le tri des déchets auprès des habitants de Clisson Sèvre et Maine Agglo »	10.2023-19
Avenant n°1 au contrat avec PAPREC France – reprise des papier-carton non complexés issus de la collecte séparée	10.2023-21
Avenant n°1 au contrat de repise des aciers alus issus de la collecte séparée avec SUEZ recyclage et valorisation Ouest	10.2023-22
Contrat avec European Products Recycling – Reprise des plastiques – période 2023 à 2025	11.2023-04
Contrat avec REVIPAC – Reprise des papiers-cartons complexés (briques alimentaires) issus de la collecte séparée – 1 ^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2023	11.2023-05

2. Relation usagers

Le service déchets reçoit chaque jour de nombreuses sollicitations d'usagers, via différents canaux :

- Appels téléphoniques
- Accueil physique au siège de l'agglo
- Réception de courriers (mails et poste)

En 2023 :

- **19164 appels téléphoniques au numéro « environnement » soit + 59.83% par rapport à 2022**
- **10542 mails reçus sur la thématique déchets**

En complément, le service Déchets s'appuie sur différents outils d'information pour communiquer sur le fonctionnement du service et ses évolutions :

- Page déchets du site internet de l'agglo
- Articles dans le magazine de l'agglo
- Publications sur les réseaux sociaux
- Boîtage et envoi de courriers
- Communiqués de presse

En 2023 :

- **Les pages les plus consultées étant : les calendriers de collecte, l'accueil, les horaires de déchèteries**
- **82 articles de presse**
- **39 posts réseaux sociaux (dont Facebook : 29, LinkedIn : 5, X : 5, Instagram : 0)**

Enfin, le service Déchets réalise deux facturations du service par an, soit **49 231 factures expédiées en 2023.**

3. La prévention des déchets

3.1. Cadre réglementaire de la prévention des déchets

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois Grenelle I et II de 2009 et 2010. En février 2020, la loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) vient renforcer la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire. Elle réaffirme notamment la hiérarchie des modes de gestion des déchets suivantes :

- La prévention
- La réparation en vue du réemploi
- La valorisation matière (recyclage, compostage)
- La valorisation énergétique
- Et en dernier lieu l'élimination.

3.2. Le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Depuis le 1er janvier 2012, l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en charge de la gestion des déchets. Le décret n°2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux PLPDMA en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

La planification territoriale de la prévention des déchets repose sur plusieurs échelons de planification coordonnés entre eux et couvrant, dans une approche intégrée, les questions de prévention et de gestion des déchets. Elle requiert, notamment, la compatibilité des PLPDMA avec les dispositions du Programme National de Prévention des Déchets (PNPD) et des Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) s'appliquant sur leur territoire.

Clisson Sèvre et Maine Agglo a démarré en 2022 l'élaboration de son nouveau PLPDMA, en associant élus et partenaires du territoire dans une démarche de concertation qui s'est poursuivie sur l'année 2023.

En 2023 :

- **Poursuite de la démarche du PLPDMA**
- **Organisation de 3 COPIL : le 20 septembre, le 18 octobre et le 13 décembre**
- **Présentation de la démarche du PLPDMA aux partenaires le 14 février**
- **Visite des sites de Valor3e avec les partenaires le 14 avril**
- **Organisation d'un atelier le 5 juillet avec les partenaires sur la consommation responsable et gaspillage alimentaire**
- **Organisation d'un atelier le 11 octobre sur la valorisation des biodéchets et le réemploi**
- **Organisation d'une enquête téléphonique en novembre 2023 auprès des usagers sur la réduction et tri des déchets et les attentes en matière d'information et de communication**

Objectifs 2024 :

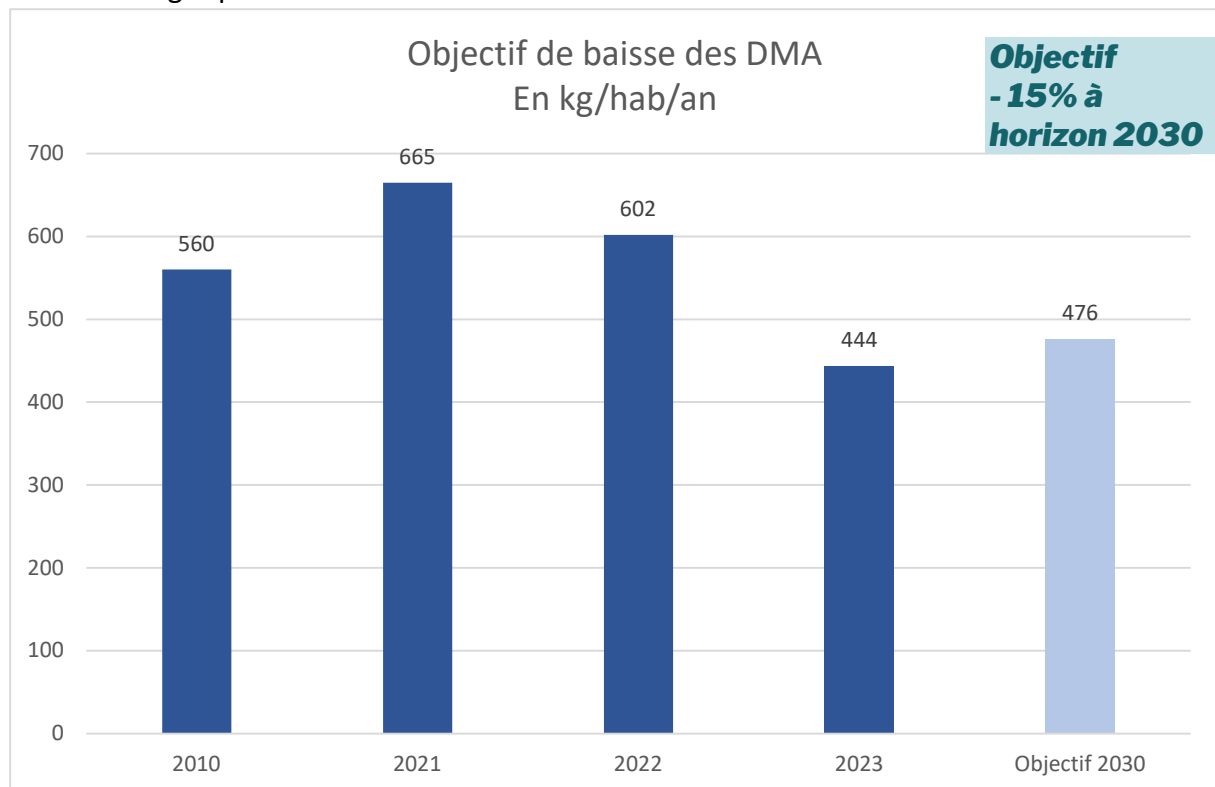
- **Poursuite de la démarche de concertation pour élaborer le PLPDMA,**
- **Adoption du PLPDMA en Conseil Communautaire pour une mise en œuvre dès 2025.**

Les résultats de ces ateliers et de l'enquête téléphonique sont résumés dans les documents en annexe 1

3.3. Réduction des déchets : état des lieux

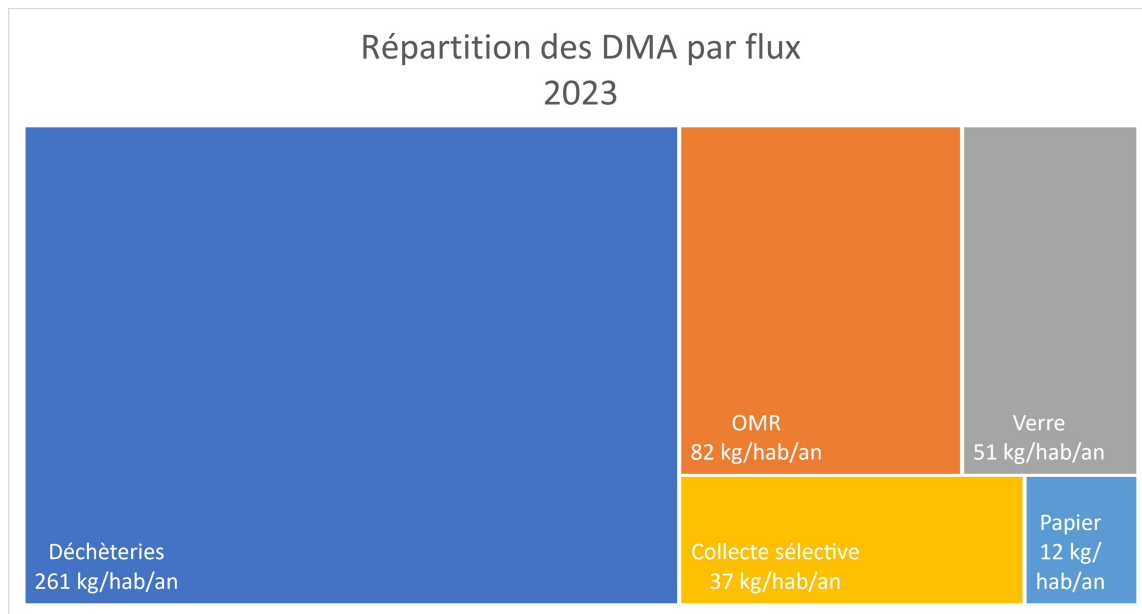
Clisson Sèvre et Maine Agglo s'est engagée dans un 1^{er} programme de prévention des déchets (PLPD) entre 2011 et 2016 à l'échelle du Pays du Vignoble Nantais. Différentes actions ont vu le jour : animations scolaires, location et/ou achat de gobelets réutilisables, promotion du compostage individuel et collectif, distribution de stop-pub, lutte contre le gaspillage alimentaire, promotion du réemploi, etc. L'objectif du PLPD (-7% des ordures ménagères et assimilées par rapport à 2009) a été atteint et même largement dépassé avec -15% de production des ordures ménagères et assimilées.

Les actions de prévention se sont poursuivies depuis 2017 et un nouveau programme d'actions verra le jour à travers le futur PLPDMA 2024-2030. L'objectif fixé par la loi AGECL (Loi Anti-gaspillage pour une Economie Circulaire) est une réduction de -15% des déchets ménagers et assimilés (DMA) en 2030 par rapport à 2010. Cet objectif comprend l'ensemble des déchets ménagers et assimilés collectés par le service public. Compte tenu de la baisse importante des quantités de déchets par habitant en 2023 due aux restrictions d'accès en déchèteries, l'un des objectifs du PLPDMA sera de revoir les ambitions pour 2030 au-delà des résultats exigés par la loi.



En 2023, un habitant de Clisson Sèvre et Maine Agglo a produit 444 kg de déchets ménagers et assimilés. Soit une baisse de 158 kg/hab/an par rapport

à l'année 2022 due à la fermeture des déchèteries aux professionnels à partir d'avril 2023 et sa limitation à 12 passages compris dans la part fixe de la redevance des habitants. Ces mesures ont fait considérablement chuter les quantités déposées en déchèteries qui sont passées de 409,5 kg/hab/an à 261 kg/hab/an



Répartition des DMA par type en kg/an/habitant

La faible quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR : 82kg/hab/an) est à noter. Elle figure parmi les meilleures performances au niveau national. Cependant, encore 1/3 de ces OMR sont composées essentiellement de restes alimentaires et du gaspillage alimentaire. Les actions de prévention sur cette thématique auront pour objectif de diminuer et détourner cette quantité de déchets valorisables.

Concernant les déchets recyclables, les performances sont bonnes et dans les moyennes nationales. Ce qui n'empêchera pas de mettre en place des actions sur les thématiques de la consommation responsable et du réemploi afin de diminuer la quantité d'emballages produite par les habitants du territoire.

La part des déchets a connu une baisse significative en 2023 suite aux mesures significatives mises en place en avril 2023 pour contrer cette surproduction de déchets, comprenant des restrictions sur le nombre de passages en déchèteries, l'installation de portiques de hauteur et la limitation de l'accès aux particuliers uniquement. Ces mesures ont manifestement porté leurs fruits puisque les chiffres sont passées de 409,5 kg/hab/an en 2022 à 261 kg/hab/an en 2023. Cependant, des actions supplémentaires sont nécessaires dans le cadre du PLPDMA, car la proportion de déchets traités en déchèteries demeure supérieure à la moyenne nationale, qui est de 218 kg/hab/an.



3.4. Actions de réduction des déchets et indicateurs associés

Clisson Sèvre et Maine Agglo poursuit les actions en faveur de la réduction des déchets, engagées dans le cadre du précédent Plan local de prévention des déchets :

Actions	Résultats 2023	Moyens associés	Commentaires
Vente de composteurs aux particuliers (coût aidé par la collectivité)	344 composteurs vendus (bioseau et guide du compostage inclus)	Mise à disposition des composteurs par l'Agglo (stockage, permanence, SAV)	- Composteurs subventionnés à 70% par l'Agglo - Retrait des composteurs au Pôle Déchets sur les horaires d'ouverture au public
Actions de sensibilisation	Foire commerciale de Château-Thébaud (Octobre 2022)	- Stand service Déchets - 1 conseiller prévention	Présence d'un conseiller Prévention pour animer le stand sur les 2 jours
Animations scolaires	- 44 animations (1/2 journée) - Intervention dans 11 écoles (1/3 des écoles du territoire)	- Convention avec La Cicadelle - Budget : 7200 € -	- 5 thématiques proposées - Public cible : CP au CM2
Subvention à l'achat de gobelets réutilisables	2 demandes de subventions	Montant accordés : - 267,19€ - 259,50€	
Conventions avec des acteurs du réemploi	- Le Grand Détournement - La Récupérette - Patmouille	- Autorisation d'accès en déchèteries - Subventions - Partenariat	
Distributions d'autocollants « STOP PUB »	Environ 5000 autocollants distribués	Mise à disposition dans les accueils des mairies et à l'Agglo	

3.5. Focus sur le réemploi en déchèteries

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) renforce aussi la lutte contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire. Le réemploi, dans sa définition, contribue au prolongement de la durée de vie des produits et participe à l'économie circulaire et à la réduction des déchets. A cet effet, des espaces de stockage dédiés ont été créés sur les haltes éco-tri de Remouillé, La Haye-Fouassière et la déchèterie de Clisson depuis plusieurs années. Il est également possible pour les habitants de déposer leurs objets réemployables à la déchèterie de Gétigné auprès des agents de déchèterie.

La filière est particulièrement développée grâce à des partenariats avec les structures du réemploi locales :

- **L'écocyclerie du Vignoble Nantais Patmouille récupère les objets en bon état déposés à La Haye-Fouassière et Clisson. En 2023, ce sont 14 tonnes d'objets valorisables qui ont été détournés pour être réemployés ou revendus à l'Ecocyclerie de Vallet**
- **Le Grand Détournement récupère les objets valorisables déposés sur la halte éco-tri de Remouillé pour les revendre dans leur recyclerie située sur la commune de La Planche (déménagement sur La Planche en 2023). Des ajustements sont nécessaires dans le fonctionnement**
- **La Récupérette propose le dépôt et la revente des objets valorisables dans leurs locaux sur la commune de Saint-Lumine-de-Clisson. Sur 2023, 99 T d'apports volontaires en magasin dont 73 T vendus. Sur les 26 T sorties, 8 T sont déposées à la HET de Remouillé**

3.6. Focus sur le tri à la source des déchets alimentaires

La réglementation a prévu la généralisation du tri à la source des biodéchets fin 2023. Au sens de la réglementation, on entend par « biodéchets » :

- Les déchets de jardins d'une part,
- Les déchets alimentaires d'autre part : restes de cuisine et restes de repas.

Collectés en déchèteries, les déchets de jardins font déjà l'objet d'un tri à la source. En revanche, les déchets alimentaires représentent encore une part importante des ordures ménagères résiduelles. Les collectivités territoriales sont donc amenées à développer une ou plusieurs solutions afin de permettre aux usagers de trier séparément leurs déchets alimentaires, conformément à l'objectif réglementaire. Triés à la source, les déchets alimentaires ont vocation à être valorisés en compostage ou en méthanisation, avec dans les deux cas un retour au sol des matières organiques.

Clisson Sèvre et Maine agglomération accompagne depuis plusieurs années la pratique du compostage avec la vente de composteurs et la mise en place dès 2012 de composteurs partagés.

De plus en plus fréquentés, les composteurs partagés ont été réorganisés en points de collecte afin d'en faciliter la gestion, dans le cadre d'une expérimentation démarrée en 2019 en partenariat avec la coopérative Compost In Situ. Six sites d'apport volontaire ont ainsi été mis en service, en remplacement d'anciens composteurs partagés sur les communes de Clisson, Remouillé et Monnières.

Fonctionnement des points d'apport volontaire de déchets alimentaires

- 2 bacs d'apport de déchets et 1 bac de broyat installés dans un habillage en bois
- Accès sur inscription et suivi des sites par des habitants référents formés
- Collecte régulière (toutes les 3 semaines) et entretien des sites par Terra Compost
- Valorisation des déchets alimentaires sur la plate-forme de compostage Terra Ter à La Chapelle sur Erdre (44)
- Utilisation du compost (certifié utilisable en agriculture biologique) par des agriculteurs partenaires de Terra Compost

Point d'apport volontaire :
bac d'apport



Collecte par Terra Compost: mise en
place d'un bac vide et propre en
remplacement du bac collecté



Valorisation en compostage



Au 31 décembre 2023, ce nouveau service compte environ 300 foyers utilisateurs ainsi répartis par site :

- **Clisson – Porte Palzaise, rue du Dr Boutin : 56 foyers**
- **Clisson – Parking, rond-point du Grenouillé : 57 foyers**
- **Clisson – Parking du Château : 34 foyers**
- **Clisson – Quartier du cinéma Le Connétable : 54 foyers**
- **Clisson – Quartier du lycée Aimé Césaire : 40 foyers environ**
- **Monnières – Parking rue des Forges : 28 foyers**
- **Remouillé – Parking St Pierre : 32 foyers**

On estime un taux de détournement de l'ordre de 70 tonnes en 2023, soit en moyenne 145,6 kg/an par foyer participant (poids comprenant les déchets alimentaires et le broyat ajouté qui représente une part d'environ 20%).

Objectifs 2024 :

- **Ouverture d'un ou deux nouveaux sites selon les demandes**
- **Evaluation du service dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA**

4. Les outils de pré-collecte

La pré-collecte correspond à l'ensemble des étapes situées entre le moment où l'utilisateur a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. A ce titre, le tri effectué à domicile par l'utilisateur est alors un préalable indispensable aux étapes de pré-collecte.

Pour ce faire, des outils sont développés par Clisson, Sèvre et Maine Agglo afin de permettre aux habitants de connaître les bonnes consignes de tri :

- Le guide du tri et les pages d'information consultables sur le site internet de la collectivité ;
- Les consignes de tri qui figurent sur les conteneurs (colonnes PAPIER, VERRE et TEXTILE) ;
- Le guide des haltes éco-tri et des déchèteries qui contient les informations et les conseils d'utilisation du réseau de déchèteries intercommunales et qui sont relayés par les agents d'accueil et de conseils présents sur les sites ;
- Les bacs de collecte des ordures ménagères résiduelles mis à disposition des usagers collectés en porte à porte (dont le volume dépend du nombre de personnes dans le foyer en ce qui concerne les ménages) ;
- Les bacs de collecte séparatifs des emballages ménagers mis à disposition des usagers durant l'année 2023 en lieu et place des sacs jaunes collectés en porte à porte (dont le volume dépend du nombre de personnes dans le foyer en ce qui concerne les ménages) ;
- Les bacs cartons pour certains professionnels bénéficiant du service (arrêté au 31 mars 2023) ;
- Les colonnes d'apport volontaire mises à disposition des usagers (ordures ménagères résiduelles, verre et papier).

4.1. Les bacs de collecte des ordures ménagères résiduelles

Pour les usagers collectés en porte à porte, les règles de dotation suivantes s'appliquent :

- Dotation des ménages en fonction de la composition du foyer,
- Dotation des entreprises en fonction des besoins spécifiques.

En 2023 : plus de 24 000 bacs enregistrés dans la base de données usagers

4.2. Les bacs jaunes

La distribution des bacs jaunes initialement programmée en 2022 a finalement été réalisée en 2023, en deux temps : Une première phase de distribution de février à mai 2023, dans le cadre d'une prestation avec l'entreprise QUADRIA : 18 628 bacs jaunes distribués. Une seconde phase de distribution de fin août à début octobre 2023, en régie : 4 485 bacs distribués. Soit un total de 23 113 bacs distribués.

Fin 2023, l'ensemble des particuliers en maison individuelle et des professionnels collectés dans le cadre du service public a ainsi été équipé.

Le déploiement des bacs jaunes sera finalisé courant 2024 auprès des immeubles et de certains lotissements en cours d'aménagement.

Par ailleurs, certains secteurs bien ciblés sur lesquels l'utilisation des bacs jaunes n'apparaît pas être pertinente seront équipés courant 2024 de solutions en apport volontaire. En attendant, Clisson Sèvre et Maine Agglo continue d'assurer la collecte en sacs jaunes auprès des usagers concernés.

Le passage des sacs jaunes aux bacs jaunes vise à réduire l'utilisation du plastique jetable. En effet, chaque année, plus de 1,9 millions de sacs jaunes jetables étaient consommés à l'échelle de l'agglomération. Cette évolution apporte aussi de meilleures conditions de travail aux agents de collecte, en matière d'ergonomie.



Objectif 2024 : poursuivre la réflexion sur des PAV dans les zones difficilement dotables en bacs, finaliser les dotations dans les collectifs et stabiliser la base de données sur les bacs jaunes.

4.3. Les points d'apport volontaire

Ces équipements sont proposés aux ménages aussi bien qu'aux professionnels inscrits au service Déchets. A noter la mise en place des premières colonnes enterrées pour le tri : 5 colonnes dans la ZAC de la Sèvre sur la commune de La Haye-Fouassière.

	OMR	TRI	VERRE	PAPIER	TEXTILE
Population desservie	Environ 3 200 habitants		58 565	58 565	58 565
Nombre de PAV disponibles	80	5	129	132	63
Type de contenant		Colonnes aériennes ou enterrées de 4 m ³		Colonnes aériennes ou enterrées de 4m ³	Colonnes 2m ³ du RELAIS
Ratio d'équipement (nbre d'hab/PAV)	40		454	444	930
Tonnages collectés	252		3 001	715	290
Ratio de production (kg/hab/an)	79		51,24	12,2	4,95

5. Organisation de la collecte

5.1. La collecte en porte à porte

Les collectes en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers sont réalisées en régie tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire (C0,5). Quelques adresses (collectifs, professionnels, établissements publics) bénéficient d'une collecte hebdomadaire (C1) faisant l'objet d'une facturation spécifique.

Le schéma de collecte et l'organisation des tournées sont réévalués chaque année, avec des modifications apportées en fonction des contraintes rencontrées, telles que la réglementation et les aménagements urbains. En 2023, le remplacement des sacs jaunes par des bacs jaunes a nécessité une révision complète des tournées à partir de mai, car les temps de collecte avec des bacs sont plus longs. Cependant, les bacs présentent plusieurs avantages, notamment la protection des agents contre les Risques Musculo-Squelettiques (RMS), leur durabilité sur plusieurs années, et leur propreté, évitant ainsi les sacs traînant dans l'espace public.

Le bilan effectué en septembre/octobre sur ces nouvelles tournées a révélé que certaines n'étaient pas correctement dimensionnées. En conséquence, l'équipe d'exploitation a procédé, fin 2023, à un redimensionnement des tournées en se basant sur le temps passé par tournée et les tonnages collectés. Ces ajustements seront mis en place en avril 2024 pour garantir une meilleure efficacité opérationnelle et une optimisation des ressources. Le service PGD dispose des outils pour la création et l'optimisation des circuits de collecte ce qui permet une optimisation des tournées quasi en temps réel. Le parc de bennes s'élève à 7. Un plan de renouvellement de ces bennes est prévu à partir de 2024 à raison d'un par an.

Résultats 2023 :

- **169 413km parcourus par les bennes de collecte du service public Déchets (régie)**

- **Pour une consommation moyenne de 52,72 L/100 km**
- **En comparaison, en 2022, le kilométrage réalisé était de 167 572 km pour une consommation de 52,10L/100 km**
- **4 562 T tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte**
- **2 167 T tonnes d'emballages ménagers collectées en porte à porte**

5.2. La collecte en déchèteries et haltes éco-tri

Clisson Sèvre et Maine Agglo exploite un réseau composé de 4 sites :

- Halte éco-tri de La Haie Fouassière
- Halte éco-tri de Remouillé
- Déchèterie de Clisson
- Déchèterie de Gétigné

Les haltes éco-tri (HET) sont des équipements plus récents et spacieux que les déchèteries, proposant plus de flux triés :

Flux acceptés par site	La Haie Fouassière	Remouillé	Clisson	Gétigné
Verre	X	X	X	X
Carton	X	X	X	X
Papier	X	X	X	X
Bois	X	X	X	X
Gravats	X	X	X	X
Ferraille	X	X	X	X
Mobilier	X	X	X	X
Tout-venant	X	X	X	X
Déchets verts	X	X	X	X
Huiles	X	X	X	X
Déchets dangereux	X	X	X	X
Réemploi	X	X	X	X
Déchets électriques et électroniques (DEEE)	X	X	X	X
Plastiques durs	X	X		
Plastiques souples	X	X		
Polystyrène	X	X		
Plaques de plâtre	X	X		
Souches d'arbres	X	X		
Textiles	X	X		

Clisson Sèvre et Maine Agglo possède 15 bennes de déchèterie et halte éco-tri, les autres bennes sont louées aux prestataires de collecte et traitement des déchets.

L'exploitation du « haut de quai » est effectuée en régie (accueil des usagers et contrôle du tri, entretien et nettoyage du site, programmation des rotations de bennes en lien avec les prestataires et les éco-organismes).

Le transfert et le traitement des déchets collectés en déchèteries sont assurés :

- Par des prestataires dans le cadre de marchés publics pour le verre, le carton, le papier, le bois, les gravats, la ferraille, le tout-venant, les déchets verts, les plastiques durs et souples, le polystyrène, les plaques de plâtre, les souches et une partie des déchets diffus spécifiques (hors éco DDS),
- Par des opérateurs extérieurs mandatés par les éco-organismes agréés pour le mobilier, les huiles, les déchets diffus spécifiques (éco DDS), les déchets électriques et électroniques (DEEE).

Les objets destinés au réemploi sont quant à eux collectés par des associations dans le cadre de conventions spécifiques (cf. focus réemploi).

Les déchets amiantés, les pneus et les extincteurs ne sont pas acceptés dans les déchèteries.

Le nouveau règlement des déchèteries, établi pour l'année 2023, repose sur plusieurs principes fondamentaux. Tout d'abord, il vise à recentrer les compétences de l'agglomération sur ses obligations obligatoires, conformément à l'article L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, tout en élargissant sa responsabilité aux déchets assimilés autres que ceux des ménages. Cette réorientation permet d'apporter une plus grande cohérence et équité dans le financement du service, en faisant davantage contribuer les plus gros utilisateurs.

L'objectif est également de réduire les apports en déchèteries tout en maintenant un niveau de service adapté à l'usage moyen, en permettant aux ménages un accès au-delà d'une limite comprise dans la part fixe, moyennant un paiement supplémentaire par passage. Parallèlement, des efforts sont entrepris pour intégrer des leviers techniques visant à maîtriser les coûts et les impacts environnementaux, tels que le broyage/criblage des déchets verts sur le territoire, le compactage des déchets et la valorisation des inertes.

Le règlement évolue également pour mieux contrôler les apports en déchèteries sans détourner leur usage initial. À partir du 31 mars 2023, les conditions d'accès ont été modifiées, avec une limitation à 12 passages par an compris dans la part fixe, et la possibilité de payer pour des passages supplémentaires ou pour des situations exceptionnelles justifiées. L'accès aux déchèteries est désormais réservé uniquement aux ménages, tandis que les professionnels ayant une activité économique sont réorientés vers des installations ou prestations prenant en compte la nature et la quantité de déchets, ainsi que vers les filières REP actuelles et à venir.

Pour garantir une gestion plus efficace des déchets, de nouvelles filières de valorisation sont mises en place, tant pour l'environnement que pour réduire l'impact de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Une boucle est également assurée pour permettre une valorisation agronomique locale dédiée aux ménages. En outre, des dérogations sont accordées aux services techniques des communes pour l'année 2023, afin de faciliter la transition vers ces nouvelles dispositions.

15 287 tonnes collectées en 2023 soit un ratio de 261 kg/hab/an

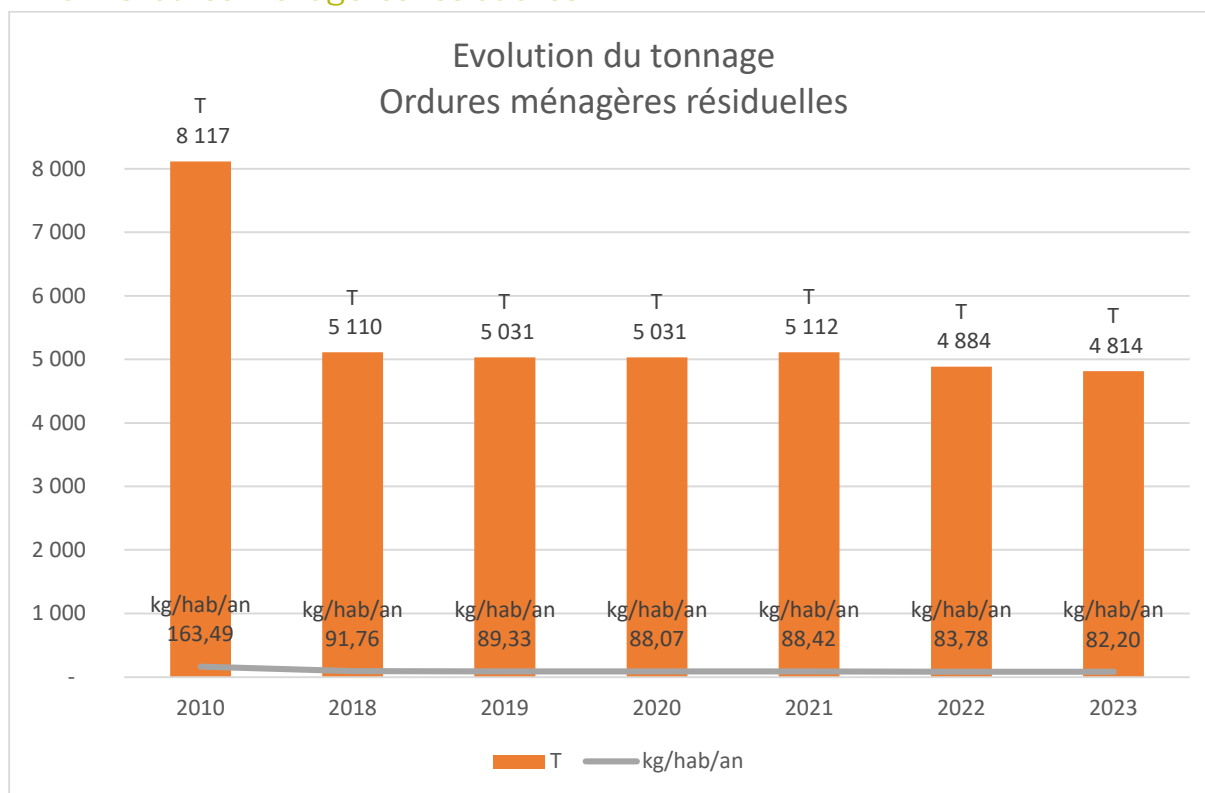
Pour mémoire en 2022 : 23 874 tonnes collectées soit un ratio de 409,5 kg/hab/an

Cette chute des quantités collectées en déchèteries est liée aux mesures prises à partir d'avril 2023 de restrictions sur le nombre de passages en déchèteries, l'installation de portiques de hauteur et la limitation de l'accès aux particuliers uniquement



6. Bilan des tonnages

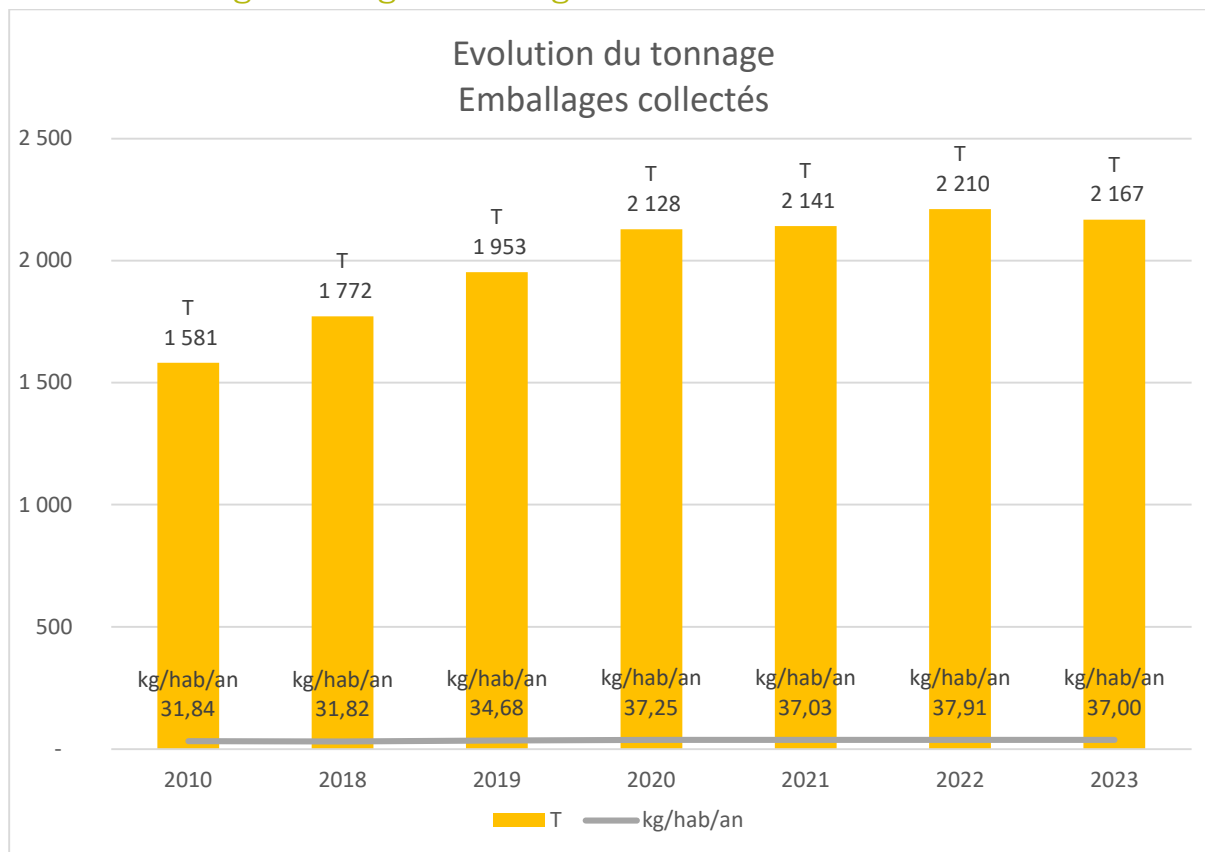
6.1. Ordures ménagères résiduelles



En 2023 :

- **82,20 kg/hab/an**
- **4 561 T collectées en porte à porte**
- **252 T collectées en apport volontaire**

6.2. Emballages ménagers : tonnages et flux issus des centres de tri

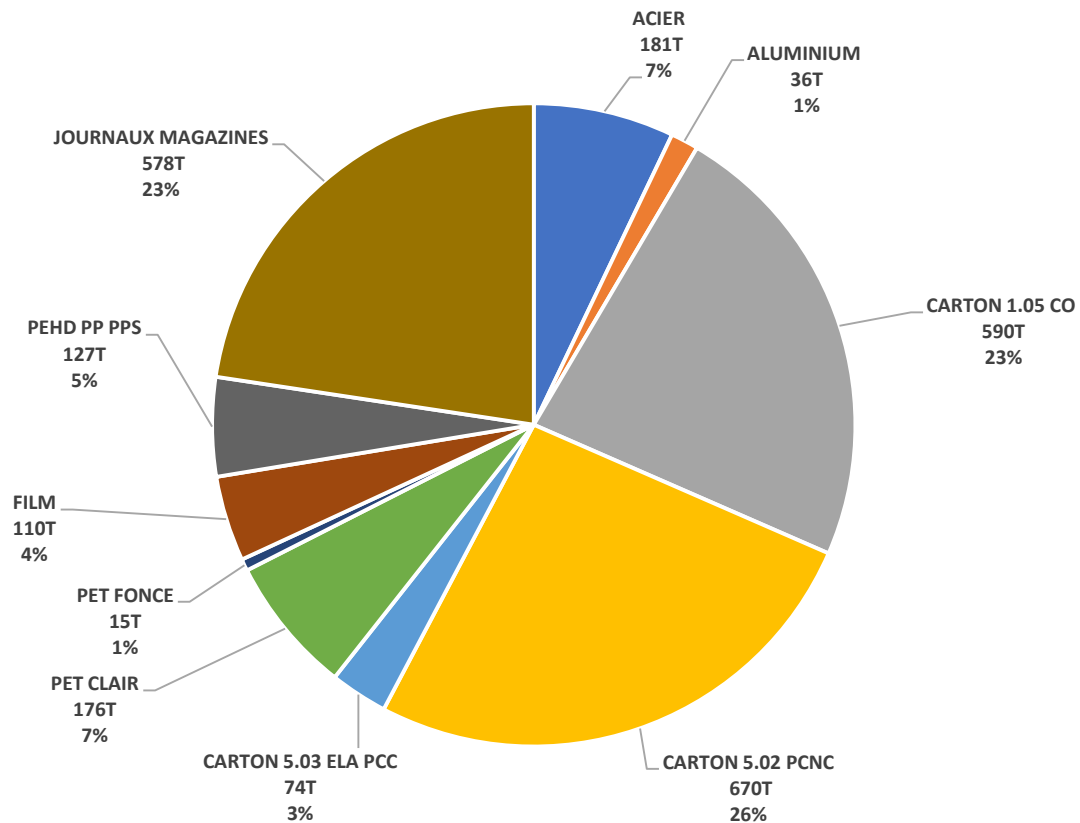


En 2023 :

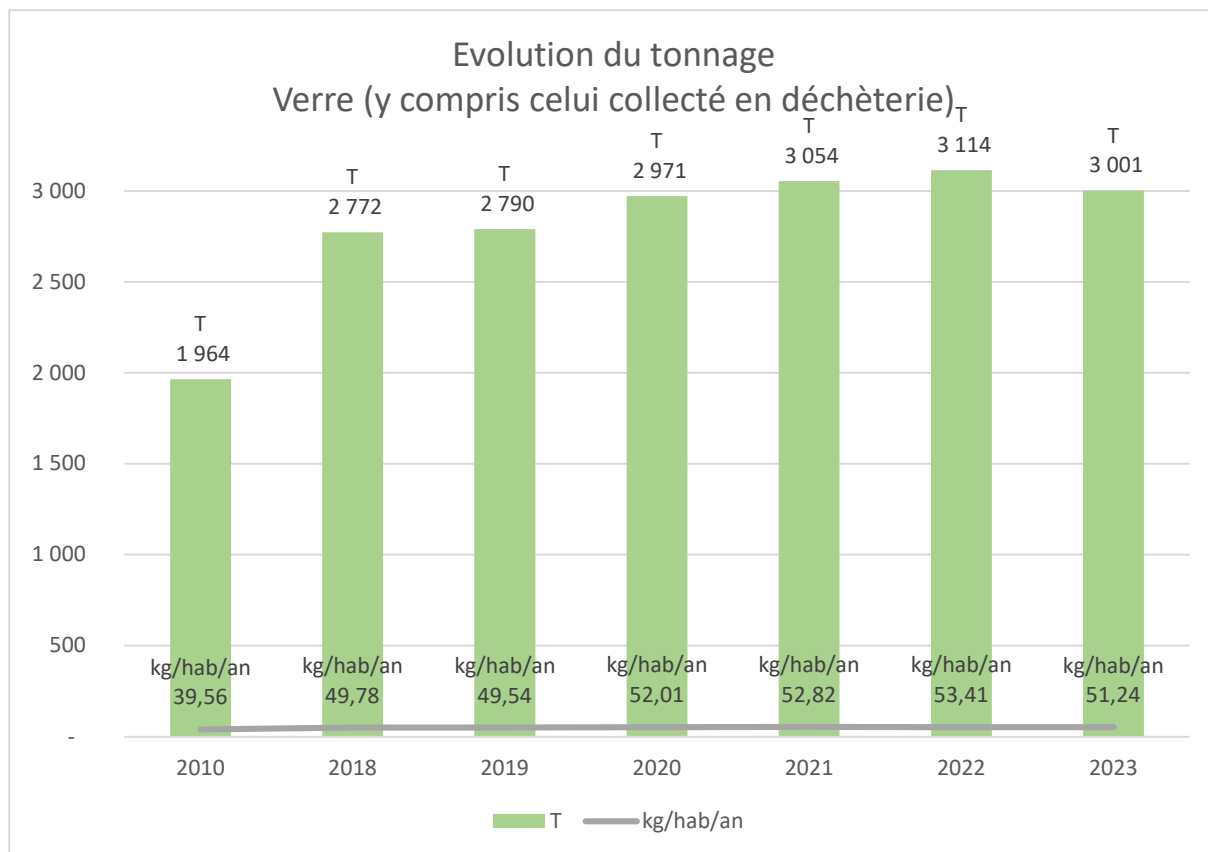
- **37 kg/hab/an d'emballages collectés**
- **691 T de refus soit un ratio de 31,9 %**

FLUX ISSUS DES CENTRES DE TRI DES EMBALLAGES MENAGERS

Répartition en tonnes (données repreneurs)

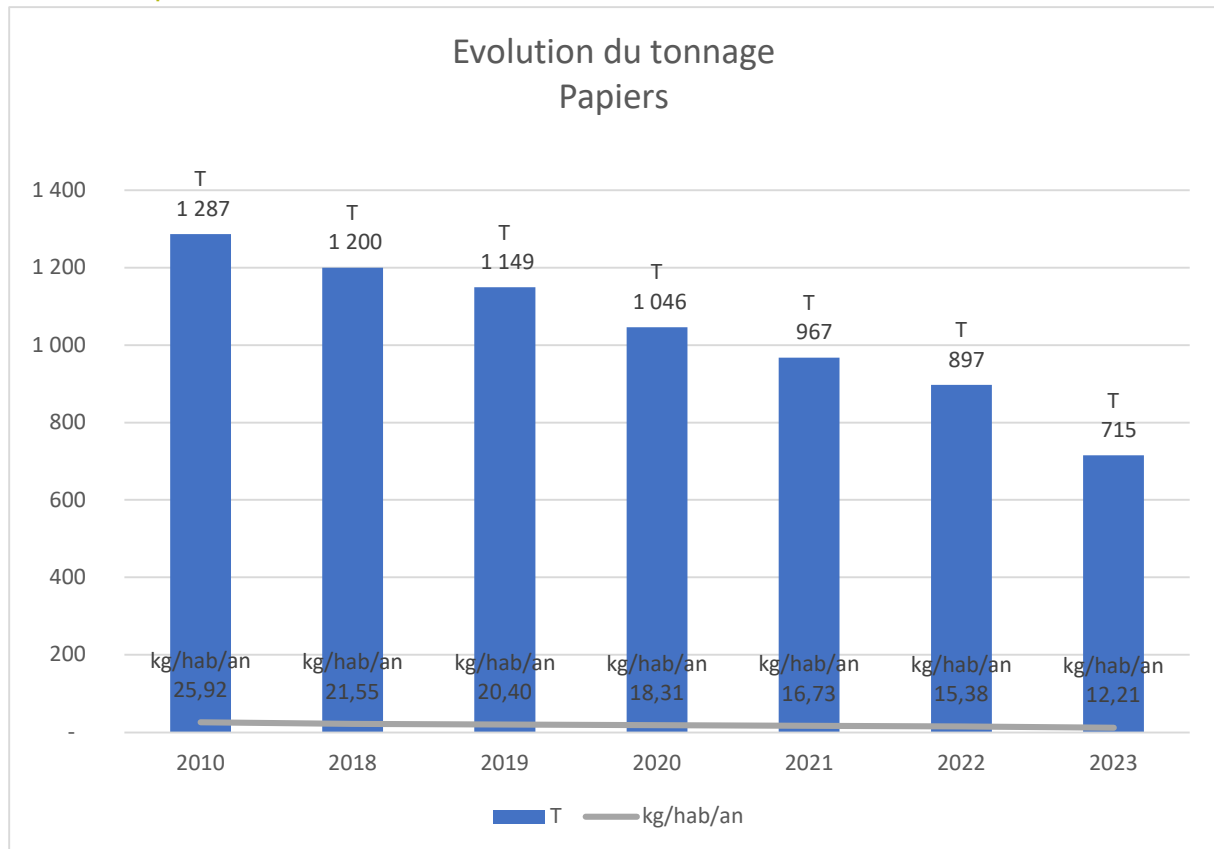


6.3. Verre



**En 2023 : 51,24 kg/hab/an
+ 28 % par rapport à la moyenne observée en 2023 sur les territoires comparables (CITEO)**

6.4. Papier

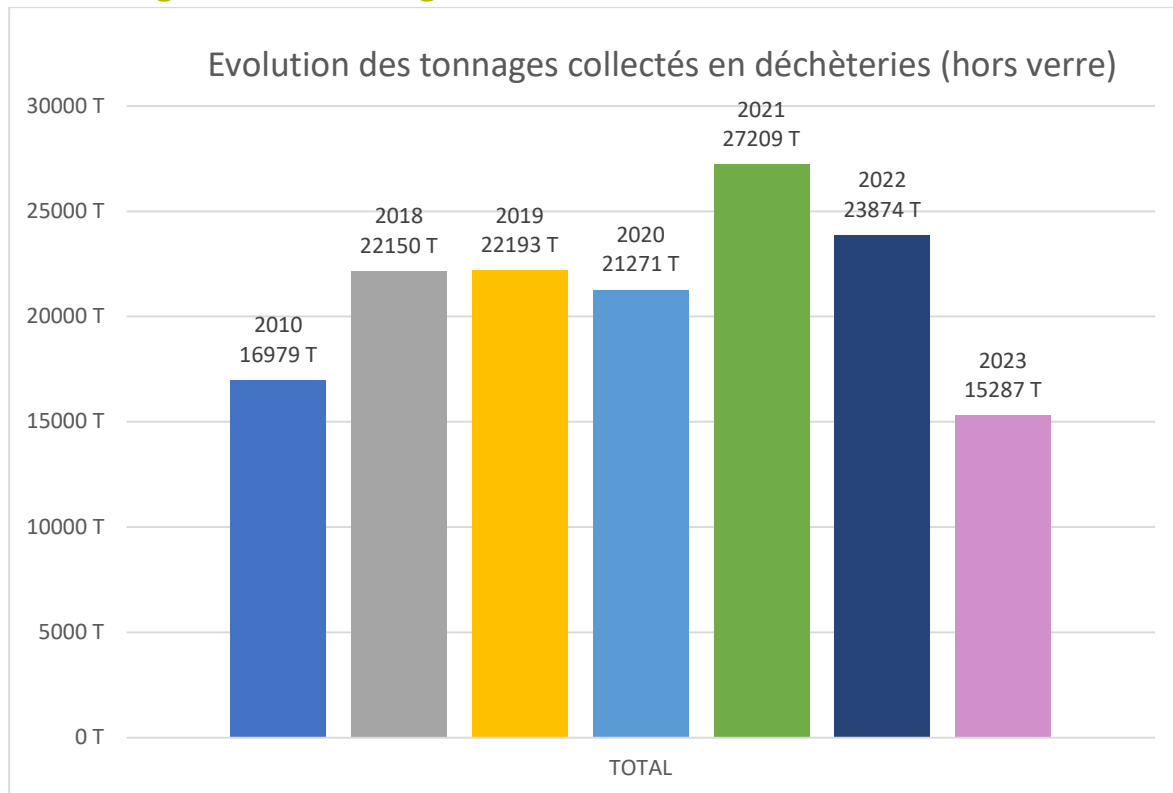


En 2023 :

- **12,21 kg/hab/an**
- **Baisse constatée à l'échelle nationale, notamment due aux nouveaux usages numériques**

6.5. Flux collectés en déchèteries

Evolution globale des tonnages



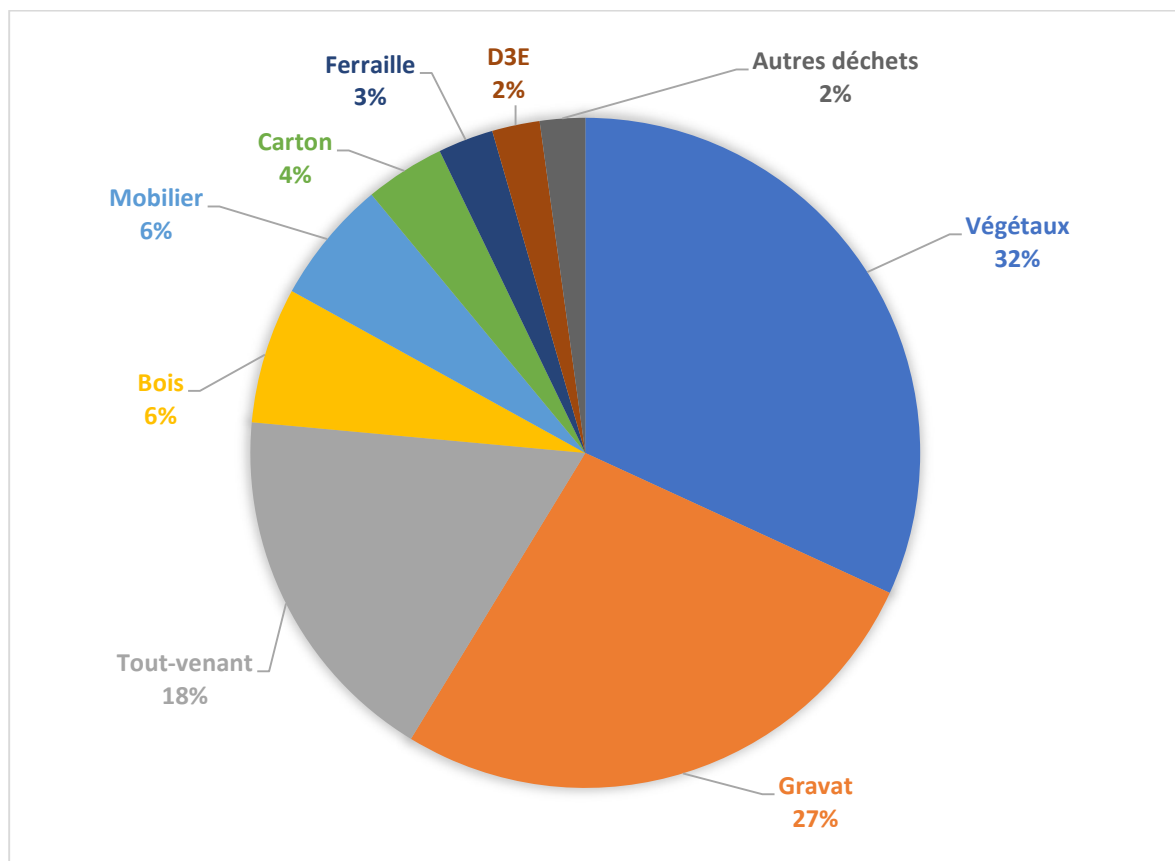
En 2023 :

- **15 287 T collectées en déchèteries et haltes éco-tri**

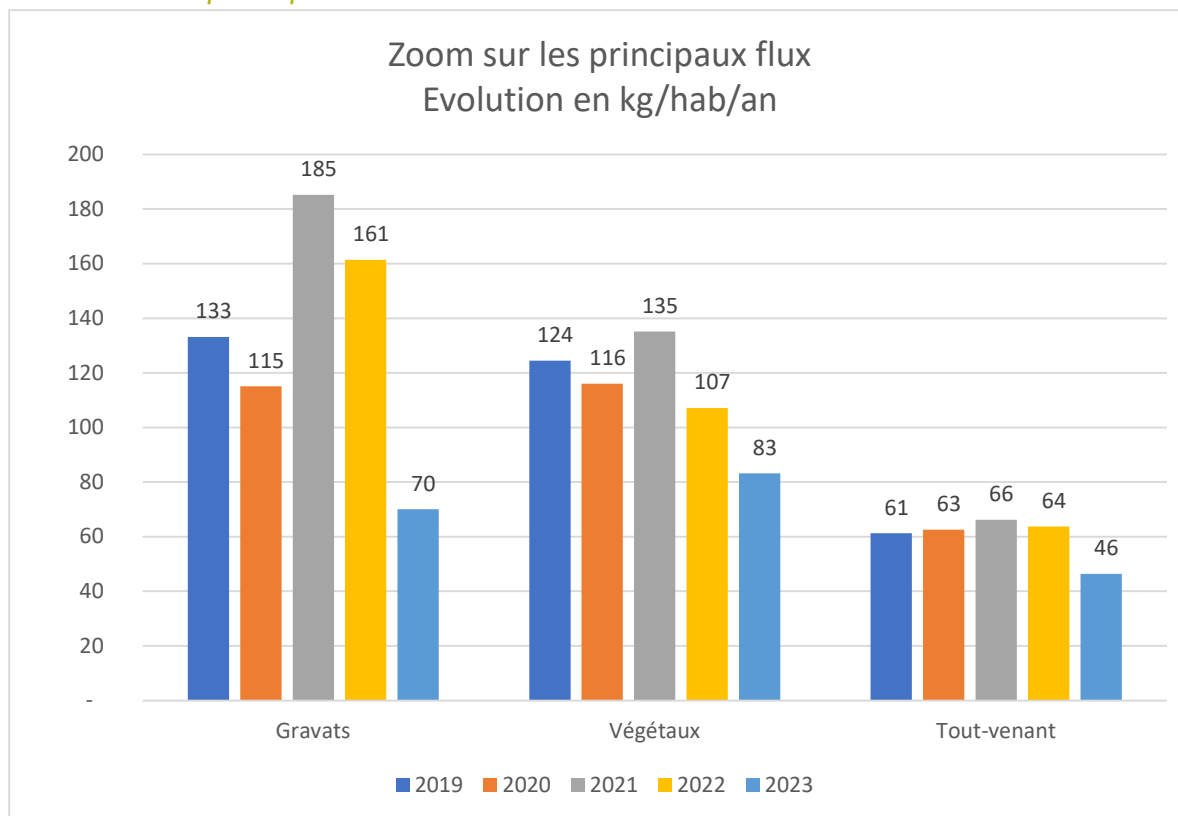
Forte baisse du tonnage en déchèteries suite aux mesures prises depuis avril 2023 de restrictions sur le nombre de passages en déchèteries, l'installation de portiques de hauteur et la limitation de l'accès aux particuliers uniquement

Détail des flux collectés en déchèteries

	2023	2023 (kg/hab/an)	Evolution / 2022 (kg/hab/an)
Végétaux	4 871,00	83,17	-38%
Gravat	4 104,00	70,08	-62%
Tout-venant	2 713,00	46,32	-30%
Bois	1 003,00	17,13	-36%
Mobilier	913,74	15,60	-18%
Carton	590,00	10,07	-29%
Ferraille	408,00	6,97	-28%
D3E	351,00	5,99	-18%
Plastique	126,00	2,15	-11%
Plaques de plâtre	65,00	1,11	-27%
DMS - éco DDS	35,40	0,60	-29%
DMS - hors éco DDS	41,50	0,71	8%
Huile	23,10	0,39	-28%
Polystyrène	11,00	0,19	-29%
Réemploi	14,00	0,24	-13%
Batteries	12,00	0,20	-14%
Piles	4,20	0,07	-15%
Tubes et lampes	1,50	0,03	-18%
TOTAL	15287 T	261,03	-45%

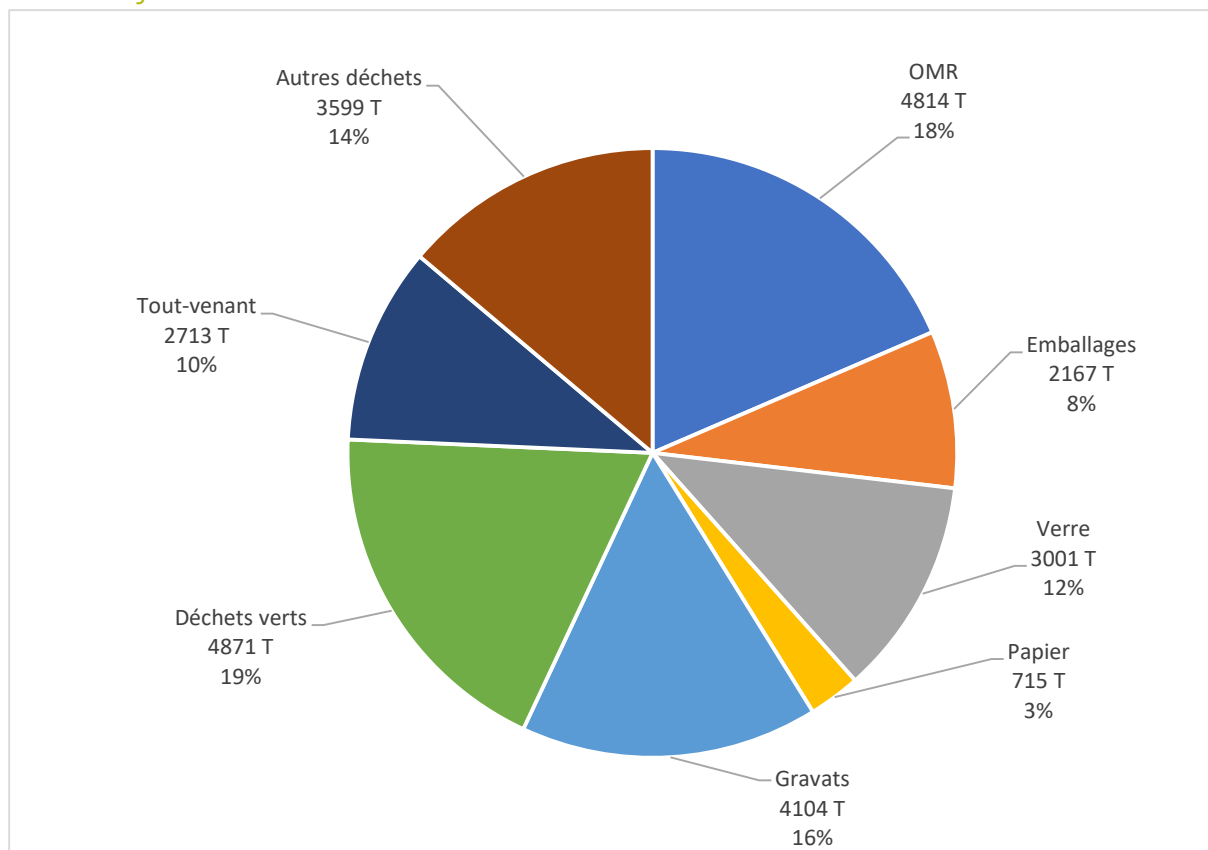


Zoom sur les principaux flux



- **Les gravats sont en forte baisse par rapport à 2022 : - 62% en kg/hab/an due à la fermeture de l'accès aux professionnels depuis avril 2023 et les restrictions d'accès aux usagers**
- **Pour les mêmes raisons, on constate une diminution des végétaux entre 2022 et 2023 : -38%**
- **Idem sur les tout-venants : -30%**

6.6.Synthèse de l'ensemble des flux collectés



En 2023 :

- **25 984 T de déchets collectés par le service public de Clisson Sèvre et Maine Agglo soit un ratio de 444 kg/hab/an**
- **Les OMR, les déchets verts et les gravats représentent 53% des tonnages collectés en 2023**
- **Cette année 2023 est marquée par une forte diminution des tonnages collectés qui a induit une nouvelle répartition entre les flux par rapport aux années précédentes**

7. Valorisation des déchets

La Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte (2015) fixe des objectifs nationaux de valorisation matière des déchets (hors gravats et déchets dangereux) :

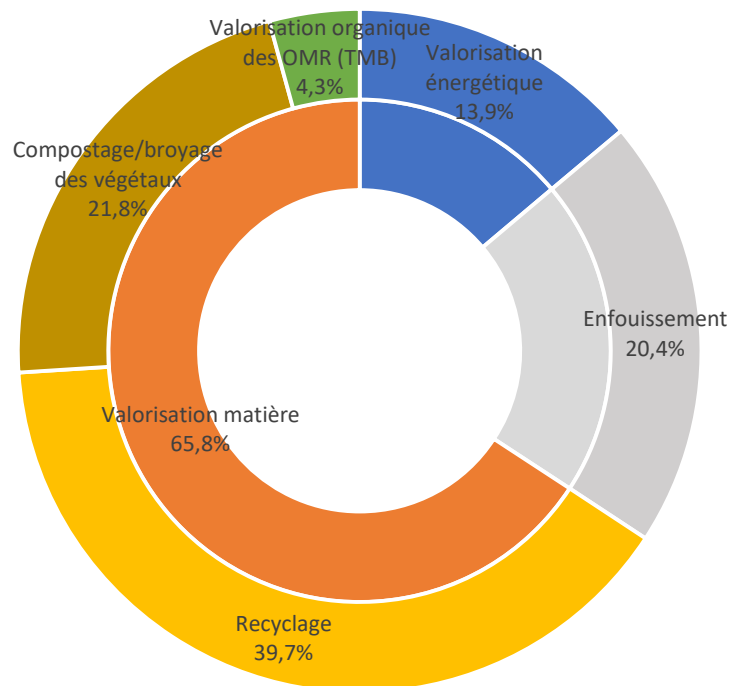
- 55% en 2020
- 65% en 2025

On entend par valorisation matière toutes les opérations de recyclage et de valorisation organique (compostage, broyage de végétaux, tri mécano-biologique).

En 2023 :

- **Clisson Sèvre et Maine Agglo atteint un taux de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés de 65,8 % (hors gravats et déchets dangereux)**
- **Le taux de valorisation énergétique s'élève à 13,9 % (hors gravats et déchets dangereux),**
- **Soit un taux de valorisation global de 79,6 % des déchets ménagers et assimilés (hors gravats et déchets dangereux)**

Devenir des DMA
Hors gravats et déchets dangereux



INDICATEURS FINANCIERS

Clisson Sèvre Maine Agglomération a mis en place un budget annexe spécifique à la compétence Déchets. Cela permet une meilleure visibilité de l'activité du service et du cadre financier de l'exercice de la compétence.

La première partie des indicateurs financiers est donc basée sur des extraits du compte administratif 2023 du budget Déchets.

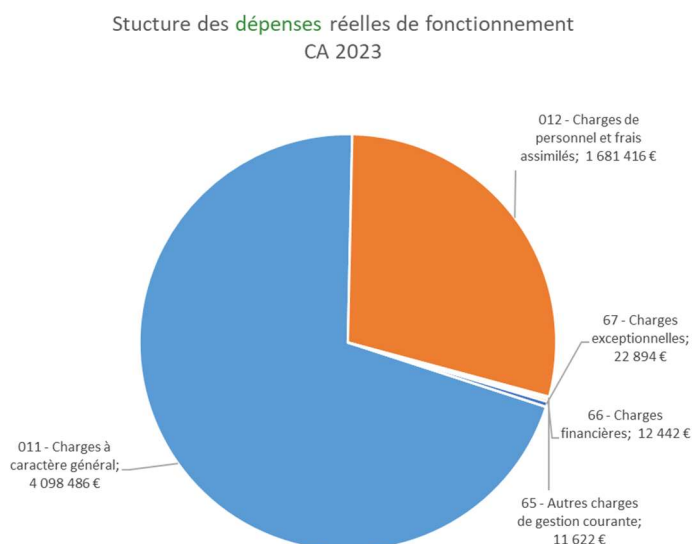
Le budget a enregistré 6 266 643.75 €TTC de dépenses réelles sur l'exercice 2023 pour 6 798 369.98 € en 2022, soit une diminution de 8%.

Dépenses réelles en €TTC	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022 / 2023
Fonctionnement	5 792 273.58	5 645 540.25	5 826 860.09	+ 3 %
Investissement	615 509.76	1 152 829.73	439 783.66	- 62 %
Total	6 407 783.34	6 798 369.98	6 266 643.75	- 8 %

1. Section de fonctionnement

1.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 5 826 860,09 €TTC en 2023, en augmentation de 3% par rapport à 2022, avec un taux de réalisation de 85% (rapport entre les prévisions du Budget Prévisionnel y compris les Décisions Modificatives et le « réalisé » du Compte Administratif).



L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement provient principalement de la hausse des charges de personnel (29% du total des dépenses réelles de fonctionnement). Cette hausse est liée notamment à la concrétisation des recrutements de certains postes prévus les années précédentes.

Dépenses de fonctionnement en €	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023
011 - Charges à caractère général	3 990 791,70	4 113 621,98	4 098 486 €	-0,4%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 437 270,04	1 488 577,56	1 681 416 €	13%
65 - Autres charges de gestion courante	17 798,33	16 339,57	11 622 €	-29%
66 - Charges financières	18 412,01	15 135,77	12 442 €	-18%
67 - Charges exceptionnelles	5 055,28	11 865,37	22 894 €	93%
Déficit reporté	322 946,22	- €	- €	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 792 273,58	5 645 540,25	5 826 860 €	3%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	701 744,24	856 758,08	976 136 €	14%
Total des dépenses de fonctionnement	6 494 017,82	6 502 298,33	6 802 996 €	5%

1.2. Principales prestations rémunérées à des entreprises et organismes

Détail des principales prestations rémunérées à des entreprises et organismes (prestations supérieures à 1 000 €) - Chapitre 60

Prestataire	Objet	CA 2023
SUPER U - SAGETDIS	Carburant	156 248,47
Entreprise BARBIER	Fourniture de sacs	99 668,48
REICO France	Produits entretien	17 459,57
AGEC	Fourniture de composteurs	16 188,00
EDF Agence Pro Nantes	Energie	12 258,41
STARBUCKS	Maintenance B.O.M.	11 335,63
Etablissement FAUN	Maintenance B.O.M.	10 615,56
GP Négoce	Divers matériels et véhicules	10 045,16
SAS Champion Pallard	Divers matériels	6 742,58
Poupelin Produits Pétroliers	Carburant et pièces Maniscopiques	6 576,91
COTRAL Laboratoire	Bouchons oreilles moulés	4 214,86
MERLING Professionnel	Produits d'alimentation	3 911,14
Poids Lourds Services	Maintenance B.O.M.	3 190,02
Entreprise GROWUP	Habillement Agents	2 527,92
MOUZILLON poids Lourds	Maintenance B.O.M.	2 492,70
Société IPC	Produits entretien	2 162,02
SASU EXCELPNEU LES ESSARTS	Fourniture Pneus	1 712,06
SARL Bureau Sud Loire	Fournitures de bureau	1 004,84

Détail des principales prestations rémunérées à des entreprises et organismes (prestations supérieures à 1 000 €) - Chapitre 61

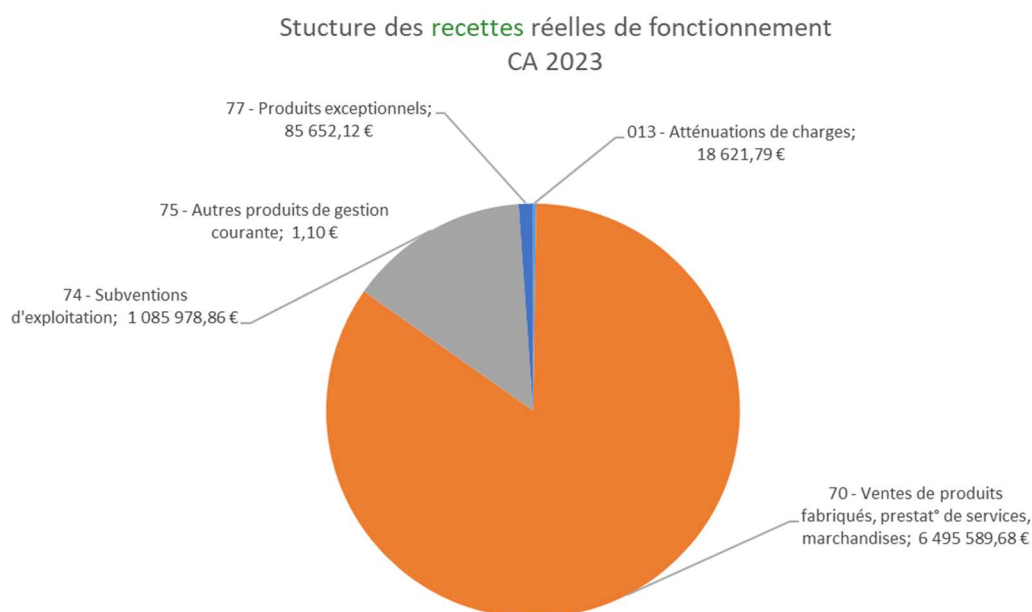
Prestataire	Objet	CA 2023
SYNDICAT MIXTE VALOR3E	Transfert OM	1 753 915,80
BRANGEON Transports	Collecte verre et papiers en PAV	471 748,36
QUADRIA SARL	Distribution bacs jaunes	362 507,33
BRANGEON Recyclage	Collecte du verre et papiers en PAV	206 700,53
BRANGEON (Marché)	Evacuation et traitement déchets (Déchèteries et PAV)	184 153,58
SUEZ RVOUEST	Collecte OM et Tri	84 856,51
TLS	Gestion des gravats	69 103,57
GRANDJOUAN SACO	Collecte DASRI	48 014,31
SECHE Environnement Ouest	Evacuation et traitement déchets verts et inertes	38 368,98
Chimirec	Collecte huiles usagées	29 453,08
SIMPLICITI	Etude	21 390,00
SASU Excelpneu Les Essarts	Entretien pneu	20 602,98
NEORAMA	Accompagnement stratégique	19 560,00
MICASYS	Matériels informatiques	16 671,08
SULO France	Abonnement annuel GPRS	15 559,68
AMCS	Prestations informatiques B.O.M.	13 750,25
BCM ENVIRONNEMENT	Evacuation et traitement déchets verts et inertes	13 280,69
Compost In Situ	Gestion compostage	12 566,35
SOREDI	Collecte DMS et DDS	10 400,69
MOUZILLON poids Lourds	Entretien véhicules	10 292,14
CDG 29	Suivi social et paie agents de droit privé	10 287,40
AFFICHAGE ANDEGAVE	Distribution calendrier	9 480,00
DOUILLARD LOCATION	Location véhicules	8 940,21
ASSURANCES PILLIOT	Assurances	8 519,72
COLIBRI	Tri déchets amiante	7 656,00
CLS	Maintenance B.O.M.	7 100,87
ADEMI	Travaux électriques	6 163,20
EFFIVERT SPORT	Entretien espaces verts	5 006,11
SAS PORTAKABIN	Location modulaires	4 910,40
SASU ARBORA Paysages	Travaux divers	4 616,62
SMACL ASSURANCES	Assurances	4 369,00
VLOL	Location	4 153,62
GUEBER COUVERTURE	Travaux	3 535,75
Association PATMOUILLE	Lavage vêtements agents + transfert déchets recyclables	3 510,83
SN20	Matériels	3 372,00
POIDS LOURDS SERVICES	Fournitures véhicules	3 327,58
AJBD	Etude matrice des coûts	3 240,00
LGMC	Entretien	3 235,97
SAS APAVE Nord-Ouest	Vérifications réglementaires	3 040,75
TRANSALOIRE	Transports bacs	2 880,00
SEMES CHANTIER	Nettoyage dépôts sauvages	2 684,50
Transports DOUAUD	Transport bacs	2 452,25
CRF MARIONNEAU	Formation agents	2 322,00
INEO	Télésurveillance	2 243,35
DEFI Anjou Vendée	Entretien barrières	2 232,84
BRANGEON Michel	Collecte coquillages déchèteries	2 153,93
BC ELEC	Travaux électriques	2 113,32
Gérard HERVOUET	Travaux	2 090,88
PNAS	Assurances	2 078,30
SARL CLEMOT Environnement	Dératisation	2 073,59
ECD	Reprise bacs	1 815,60
FORGET Formation	Formation agents	1 740,00
AGL ASSAINISSEMENT	Nettoyage station de lavage	1 512,00
HMI	Entretien manuscopiques	1 387,38
SAS EXTINCTEURS NANTAIS	Vérifications et entretien	1 235,96
MCA SEVRE ET MAINE	Fournitures	1 233,12
UGAP	Location batteries	1 080,00
IDEAL CONNAISSANCES	Abonnement	1 071,00
AUTO BILAN CUGAND PL	Contrôle technique	1 019,00

Chapitre 62

Prestataire	Objet	CA2023
La CICADELLE	Animations	8 500,00
SAS ADISTA	Téléphonie	9 370,21
Société ESE FRANCE	Etiquettes bacs	5 640,00
KALI Communication	Imprimeur	1 278,55
SEMES Personnel	RH	14 654,52
Edition OFFSET 5	Supports communication	4 651,12
ISMD France	Imprimeur	4 164,00
ACTUAL INTERIM INSERTION	Recrutement chauffeurs	1 669,10
BOUYGUES Telecom	Téléphonie	2 743,62

1.3. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 8 719 514.37 € en 2023, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2022, avec un taux de réalisation de 97 %.



L'évolution des recettes réelles de fonctionnement provient principalement de la hausse des produits de la Redevance (+2%), ainsi que des soutiens à la valorisation supérieure aux estimations (+30%).

Détail des produits et prestations :

Recettes de fonctionnement en €	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023
013 - Atténuations de charges	16 524,48 €	89 868,07 €	18 621,79 €	-79%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	4 836 069,05 €	6 397 295,16 €	6 495 589,68 €	2%
74 - Subventions d'exploitation	1 528 715,64 €	834 146,43 €	1 085 978,86 €	30%
75 - Autres produits de gestion courante	5 642,64 €	1 744,98 €	1,10 €	ns
77 - Produits exceptionnels	44 148,94 €	149 931,58 €	85 652,12 €	-43%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	- €	32,93 €	1 033 670,82 €	ns
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 431 100,75 €	7 473 019,15 €	8 719 514,37 €	17%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	62 950,00 €	62 950,00 €	62 950,00 €	0%
Total des recettes de fonctionnement	6 494 050,75 €	7 535 969,15 €	8 782 464,37 €	17%

Principales subventions perçues :

Détail des subventions reçues (Chap. 74)	CA 2022	CA 2023
CITEO	923 950,74	1 018 221,73
ECO Mobilier	31 554,64	31 299,93
ECOSYSTEM Productlife France		20 752,97
OCAD3E	30 429,73	7 938,94
ECOTLC	5 545,50	5 613,50
Montant des régularisations comptables	-213 931,67	2 151,79

Détail des différentes sources de financement (y compris les aides publiques reçues) :

Détail des principaux produits (Chap. 70)	CA 2022	CA 2023
Redevance Incitative 2022 + locations	5 906 853,23 €	6 127 156,50 €
Valorisation Papiers (Emballage, carton, journaux...)	234 726,08 €	94 852,92 €
Valorisation métaux (Alu, acier, ferraille, batteries...)	123 537,63 €	108 173,20 €
Valorisation Plastiques	181 608,52 €	113 781,78 €
Valorisation Verres	68 889,82 €	51 810,83 €
Montant des régularisations comptables	- 118 320,12 € -	185,55 €

1.4. Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative

Les tarifs 2023 ont été établis comme suit :

PARTICULIERS

COMPOSITION du FOYER	VOLUME du BAC	PART FIXE Abonnement/	PART FIXE Abonnement/sem.	PART VARIABLE Levée du bac
1 à 3 pers.	120 L	179,00 €	89,50 €	4,00 €
4 à 6 pers.	180 L	210,00 €	105,00 €	6,00 €
7 pers. et +	240 L	270,00 €	135,00 €	8,00 €
Habitat collectif	360 L	516,00 €	258,00 €	12,00 €
	770 L	1 171,00 €	585,50 €	25,60 €

PROFESSIONNELS C1

COMPOSITION du FOYER	VOLUME du BAC	PART FIXE Abonnement	PART FIXE Abonnement/sem.	PART VARIABLE Levée du bac
Usagers C1	120 L	231,00 €	115,50 €	4,00 €
	180 L	287,00 €	143,50 €	6,00 €
	240 L	373,00 €	186,50 €	8,00 €
	360 L	672,00 €	336,00 €	12,00 €
	770 L	1 504,00 €	752,00 €	25,60 €

COLONNES OM (pour les personnes qui ne disposent pas de bac de collecte)

COMPOSITION du FOYER	VOLUME TAMBOUR	PART FIXE Abonnement	PART FIXE Abonnement/sem.	PART VARIABLE Ouverture de la colonne
1 à 3 pers.	30 L	179,00 €	89,50 €	1,00 €
4 à 6 pers.		210,00 €	105,00 €	1,00 €
7 pers. et +		270,00 €	135,00 €	1,00 €

COLONNES ENTERREES OM (TRYPTIQUE)

COMPOSITION du FOYER	VOLUME TAMBOUR	PART FIXE Abonnement	PART FIXE Abonnement/sem.	PART VARIABLE Ouverture de la colonne
1 à 3 pers.	30 L	Déjà comptabilisé dans la PF	Déjà comptabilisé dans la PF	1,00 €
4 à 6 pers.				1,00 €
7 pers. et +				1,00 €

En 2023 :

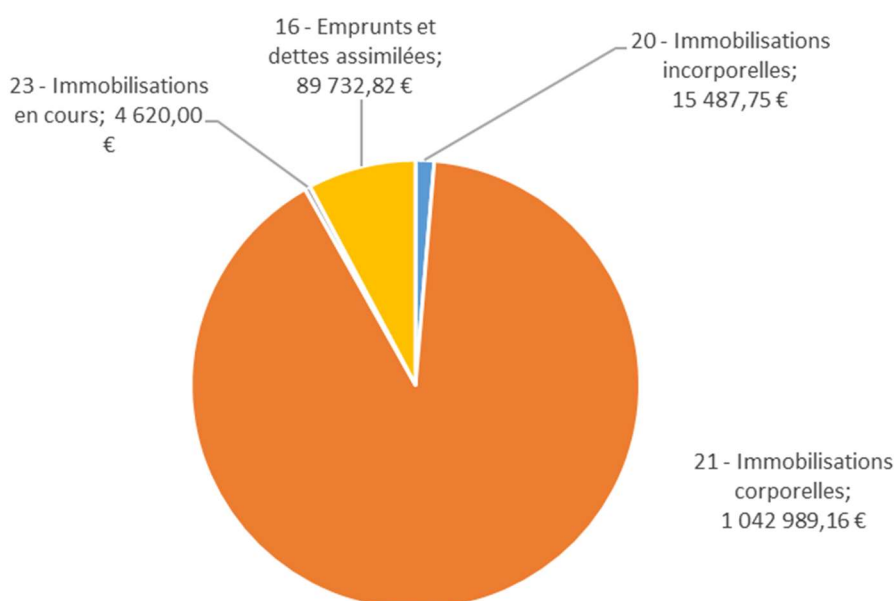
- La facture annuelle moyenne pour un ménage de 1 à 3 personnes donnant droit à un bac de 120 l (68% des foyers) avec 6 levées par an (moyenne) s'élève à 203 €/an
- La facture annuelle moyenne pour un ménage de 4 à 6 personnes donnant droit à un bac de 180 l (23% des foyers) avec 8 levées par an (moyenne) s'élève à 258 €/an

2. Section d'investissement

2.1. Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 439 783.66 € en 2023, en diminution de 62 % par rapport à 2022, avec un taux de réalisation de 21% (rapport entre les prévisions du Budget Prévisionnel y compris les Décisions Modificatives et le «réalisé» du Compte Administratif).

Structure des dépenses réelles d'investissement
CA 2023



Certains investissements n'ont pu être achevés totalement en 2023 comme les travaux du Pôle Déchets notamment en lien avec des projets à forts enjeux.

Dépenses d'investissement en €	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023
20 - Immobilisations incorporelles	- €	15 487,75 €	11 227,50 €	-28%
21 - Immobilisations corporelles	472 150,52 €	1 042 989,16 €	283 282,00 €	-73%
23 - Immobilisations en cours	38 235,45 €	4 620,00 €	65 314,34 €	1314%
16 - Emprunts et dettes assimilées	105 123,79 €	89 732,82 €	79 959,82 €	-11%
Total des dépenses réelles d'investissement	615 509,76 €	1 152 829,73 €	439 783,66 €	-62%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	62 950,00 €	62 950,00 €	62 950,00 €	0%
Total des dépenses d'investissement	678 459,76 €	1 215 779,73 €	502 733,66 €	-59%

2.2. Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent 515 290.76 € en 2023, en diminution de 20 % par rapport à 2022, avec un taux de réalisation de 127 %.

Recettes d'investissement en €	CA 2022	CA 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	84 691,85	161 078,41
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	628 542,15	354 212,35
Total des recettes réelles d'investissement	713 234,00	515 290,76
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	856 758,08	976 135,58
Total des recettes d'investissement	1 569 992,08	1 491 426,34

3. La matrice Compta-coûts

Les données présentées ci-après sont issues de la méthode de comptabilité analytique « Compta-coûts » développée par l'ADEME. Il s'agit d'une méthode standard de connaissance des coûts garantissant que les coûts exprimés sont comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.

Les chiffres issus de la matrice « Compta-coûts » sont légèrement différents des résultats budgétaires. En effet, la méthode consiste notamment à rattacher à l'année considérée les dépenses et les produits correspondant à l'activité de l'année (qui pourraient être payés ou perçus avec un décalage). De plus les modalités d'amortissement imposées dans la matrice peuvent être différentes de celles choisies par la collectivité.

Année 2023 Montants HT par habitant	Flux de déchets									Total
	Ordures ménagères résiduelles		Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie	Biodéchets des ménages	Déchets des professionnels	Autres services	
				Ventilation par flux de déchets				Cartons		
	Porte-à-porte	Apport volontaire		Papiers	Emballages					
Coût complet	16,1	46,1	2,4	1,2	33,6	37,1	0,5	0,4	1,9	94,8
Coût technique	16,0	46,1	1,2	0,6	31,2	35,2	0,5	0,4	1,9	88,6
Coût partagé	15,8	45,9	0,7	-0,4	14,3	34,1	0,5	0,4	1,9	68,9
Coût aidé HT	15,8	45,1	0,6	-0,4	14,3	33,2	0,5	0,4	1,9	67,9
TVA acquittée	2,2	3,9	0,1	0,1	2,6	2,0	0,0	0,1	0,0	7,1
Coût aidé TTC	18,0	49,0	0,8	-0,4	16,9	35,2	0,5	0,5	1,9	75,0
Financement déchets										103,8

Année 2023 Montants HT par tonne	Flux de déchets								Total		
	Ordures ménagères résiduelles		Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie	Biodéchets des ménages	Déchets des professionnels		Autres services	
	Porte-à-porte	Apport volontaire		Ventilation par flux de déchets				Cartons			Dépôts sauvages
				Papiers	Emballages						
Coût complet	196	586	60	94	908	185	26 418	100	111 397	251	
Coût technique	194	585	30	47	842	175	26 418	93	111 397	235	
Coût partagé	192	583	17	-31	385	170	26 418	93	111 397	183	
Coût aidé HT	192	573	16	-35	385	165	26 418	93	111 397	180	
TVA acquittée	26	50	3	4	71	10	2 205	12	576	19	
Coût aidé TTC	218	622	19	-31	456	175	28 623	106	111 973	199	
Financement déchets										275	

PISTES D'EVOLUTION

Le déploiement des bacs jaunes pour la collecte des emballages en 2023 a constitué l'opportunité pour retravailler les circuits de collecte et remettre en cohérence l'organisation du service Déchets avec le territoire qui voit sa population augmenter chaque année. Néanmoins, un réajustement des tournées est nécessaire à partir d'avril 2024 afin de tenir compte de temps de collecte plus longs avec les bacs qu'avec les sacs jaunes. Celui-ci s'accompagnera d'une réorganisation de l'équipe de collecte afin d'assurer la continuité de service.

En parallèle, la mise en œuvre du nouveau règlement des déchèteries au 31 mars 2023 a permis de fermer l'accès aux professionnels et de limiter le nombre d'entrées des usagers. Cela a permis de diminuer les apports, notamment pour les gravats et les végétaux, et ainsi permettre la maîtrise des coûts liés à la gestion des déchèteries. Ce mouvement se poursuit avec le non accès aux services techniques des communes et de l'intercommunalité à partir du 1^{er} janvier 2024 afin de se montrer exemplaires. En 2024, est prévue une harmonisation des horaires des déchèteries et la mise en place d'horaires d'été ainsi qu'une réorganisation de l'équipe d'accueil en déchèterie.

Forte de ses bonnes performances de réduction des ordures ménagères et de valorisation matière des déchets, Clisson Sèvre et Maine Agglo poursuit sur 2024 un plan d'action opérationnel de réduction des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), pour une mise en œuvre à partir de 2025. Le plan d'actions sera établi pour mi 2024 avec une phase de validation sur le second semestre.

Enfin, l'année 2024 sera marquée par le transfert de la compétence traitement et transport bas de quai jusqu'aux usines de traitement au syndicat Valor3e à partir du 1^{er} juillet. Le syndicat gèrera aussi les contrats avec les repreneurs et les éco-organismes.

Revenu à l'équilibre, le budget annexe Déchets retrouve une capacité d'investissement suffisante pour mener à moyen et long termes une réflexion sur les équipements (apport volontaire, flotte de bennes, déchèteries et haltes éco-tri).

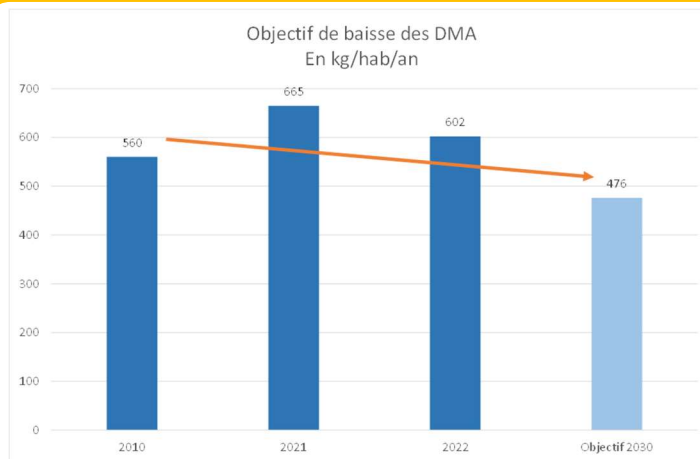
ANNEXE 1 : documents relatifs à la concertation du PLPDMA et à l'enquête téléphonique



Plan local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

2024 — 2030

Objectif global



Réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés (en kg/hab/an) d'ici 2030 par rapport à 2010, tous flux confondus :

- Ordures ménagères
- Emballages
- Verres
- Papiers
- Déchets alimentaires
- Déchets collectés en déchèteries

Objectif validé lors du COPIL de lancement du 7 mars 2023

Orientations stratégiques du PLPDMA par thématique

CONSOMMATION RESPONSABLE

- **Sensibilisation** de différents publics (grand public et scolaires notamment)
- **Accompagnement des organisateurs d'événements**
- **Exemplarité** des collectivités

REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- **Sensibilisation** de différents publics (grand public et scolaires notamment)

VALORISATION DES DECHETS ORGANIQUES

Déchets alimentaires et déchets de jardin

- **Accompagnement de la pratique du compostage à la maison**, par de la formation notamment
- **Développement de points de collecte des déchets alimentaires en apport volontaire** dans les secteurs denses
- **Sensibilisation des usagers** aux pratiques de valorisation in situ des végétaux
- **Accompagnement des particuliers à la réduction des apports de végétaux en déchèteries avec l'organisation d'opérations de broyage de végétaux**
- **Exemplarité** des collectivités en matière de gestion des espaces verts

REEMPLOI

- **Sécurisation des partenariats** avec les acteurs du réemploi
- **Sensibilisation de différents publics**, via l'organisation d'ateliers et d'événements en partenariat avec les acteurs

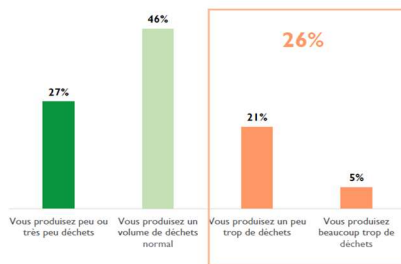
DECHETS DES ENTREPRISES

- **Information** sur la réglementation
- **Mise en avant des solutions existantes** sur le territoire et alentours

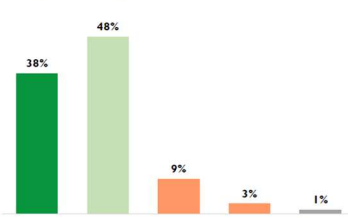
Enquête téléphonique réalisée auprès des habitants
Réduction et tri des déchets, attentes en matière d'information et de communication
Novembre 2023 — TMO

Réduction des déchets

« Compte tenu de la taille de votre foyer, considérez-vous que... ? »
Base : ensemble des répondants



« Pour limiter votre production de déchets, vous diriez que vous faites... ? »
Base : ensemble des répondants



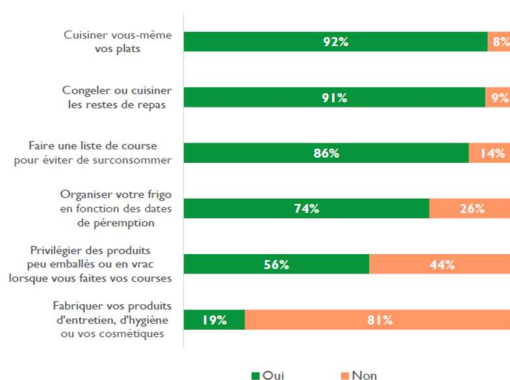
Seul 1 habitant sur 4 estime produire trop de déchets

4 habitants sur 10 estiment faire beaucoup d'efforts pour limiter leur production de déchets

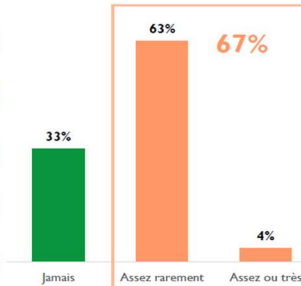
> Un enjeu indéniable de prise de conscience des habitants sur la réduction des déchets

> Des habitudes bien intégrées de réduction des déchets alimentaires, qui ne parviennent pas totalement à éliminer le gaspillage

« Parmi les choses suivantes, pouvez-vous m'indiquer celles que vous faites systématiquement ou quasi-systématiquement ? »
Base : ensemble des répondants

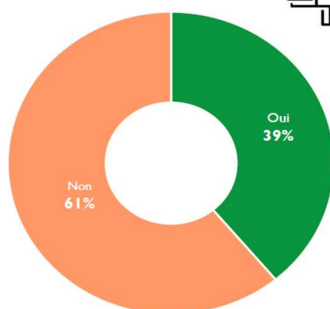


« Vous arrive-t-il de jeter des produits alimentaires périmés ? »
Base : ensemble des répondants

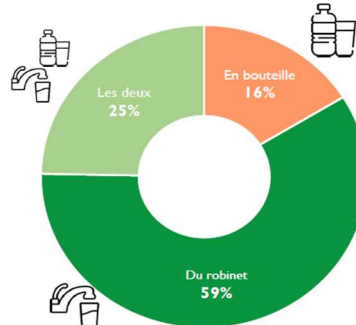


> Des marges de progrès sur certaines pratiques : achat de produits peu ou pas emballés, stop pub, consommation d'eau du robinet vs eau en bouteille

« Avez-vous un Stop Pub sur votre boîte aux lettres ? »
Base : ensemble des répondants



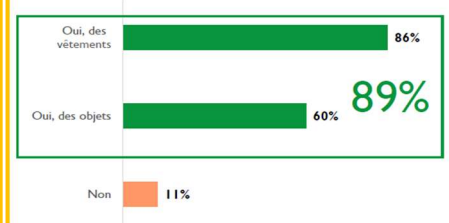
« Vous avez l'habitude de boire de l'eau... ? »
Base : ensemble des répondants



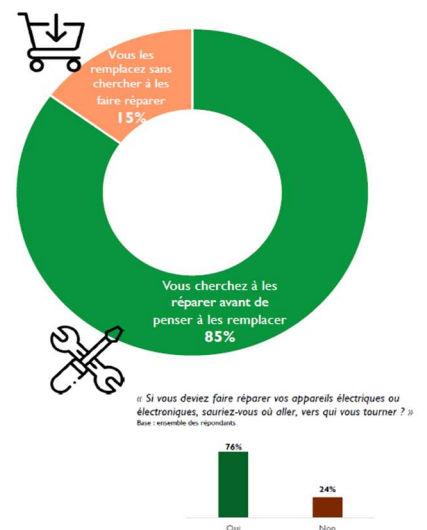
> Le don pour réemploi : une pratique très répandue

> La réparation : une évidence, au moins dans les déclaratifs

« Vous arrive-t-il de déposer des objets ou des vêtements dans les ressourceries ou dans les espaces dédiés au réemploi en déchetterie ? »
Base : ensemble des répondants – Total > 100% car plusieurs réponses possibles



« Lorsque vos appareils électroménagers, hi-fi, votre téléphone portable ou votre ordinateur tombent en panne, quel est votre premier réflexe ? »
Base : ensemble des répondants

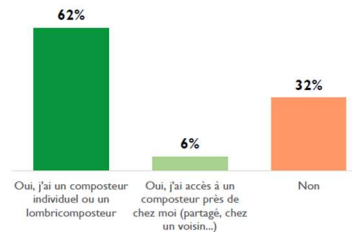




Enquête téléphonique réalisée auprès des habitants Réduction et tri des déchets, attentes en matière d'information et de communication Novembre 2023 — TMO

Tri à la source et valorisation des biodéchets : alimentaires et végétaux

« Disposez-vous d'une solution de compostage chez vous ou à proximité ? »
Base : ensemble des répondants



2/3 des habitants de l'agglomération ont accès à une solution de compostage

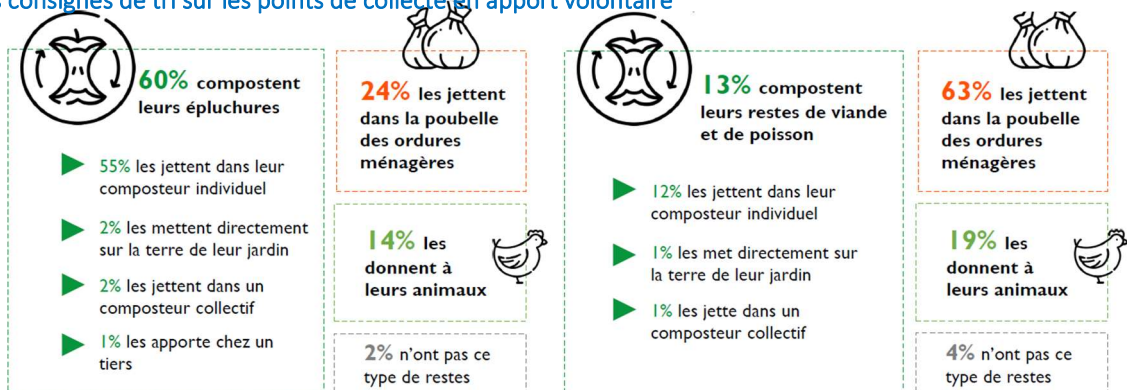
Mais 31% des habitants ayant un jardin déclarent ne pas disposer de solution de compostage individuel

> Des marges de progrès sur le taux d'équipement en composteurs individuels des habitants disposant d'un jardin

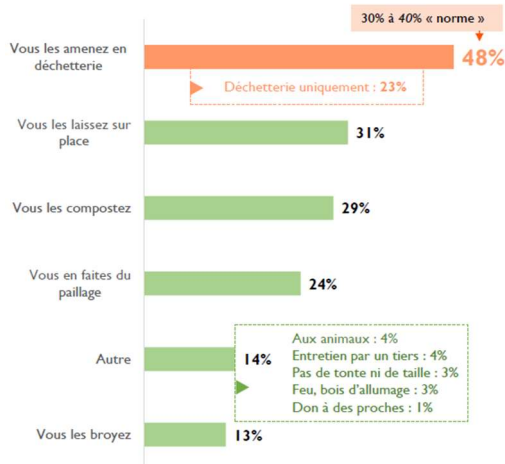
> Enjeu de développement de solutions de collecte en apport volontaire pour les habitants ne disposant pas de jardin (12% des habitants du territoire)

74% des habitants déclarent trier à la source leurs épluchures de fruits et légumes (compost, alimentation animale)
Mais plus de 6 habitants sur 10 jettent encore leurs restes de viande ou de poisson dans les ordures ménagères

> Des réticences à composter les déchets carnés liées à la crainte de nuisances (odeurs, rats) ou la méconnaissance des consignes de tri sur les points de collecte en apport volontaire



« Quand vous tondez votre pelouse ou taillez des arbres ou arbustes dans votre jardin, que faites-vous de l'herbe et des branchages ? »
Base : répondants ayant un jardin – Total > 100% car plusieurs réponses possibles

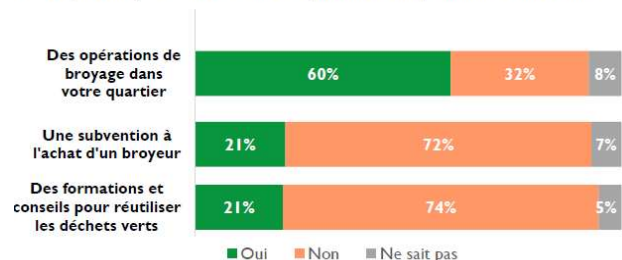


> Un fort recours aux déchèteries pour la gestion des végétaux par rapport aux statistiques observables sur des territoires comparables

> Un intérêt marqué pour l'organisation d'opérations de broyage sur le territoire (60%) : piste d'action à expérimenter dans le cadre du PLPDMA

> Plus d'un possesseur de jardin sur 4 serait par ailleurs intéressé pour récupérer du compost ou du broyat en déchèterie

« Si les services suivants vous étaient proposés, est-ce qu'ils vous inciteraient à davantage gérer vos déchets de jardin chez vous ? »
Base : répondants ayant recours à la déchetterie pour au moins une partie de leurs déchets verts



Pratiques de tri des déchets, information et attentes des habitants

